



**Creative commons : Paternité - Pas d'Utilisation
Commerciale - Pas de Modification 2.0 France (CC BY-
NC-ND 2.0)**

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD-LYON I

U.F.R D'ODONTOLOGIE

Année 2011

THESE N° 2011 LYO 1D 059

THESE

POUR LE DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE

Présentée et soutenue publiquement le:

07 octobre 2011

Par

Lucie TOÏHEIN

Née le 09 avril 1986, à Annonay (07)

ARM: guide d'installation d'un dentiste français au Québec

JURY

Monsieur le Professeur O. ROBIN

Président

Monsieur le Professeur H. MAGLOIRE

Assesseur

Madame le docteur A-G. CHAUX-BODARD

Assesseur

Madame le Docteur S. VEYRE

Assesseur

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I

Président de l'Université	M. le Docteur A. BONMARTIN
Vice-Président du Conseil Scientifique	M.le Professeur J.F. MORNEX
Vice-Président du Conseil des Etudes et de Vie Universitaire	M. le Professeur D. SIMON
Directeur Général des Services	M. G. GAY

SECTEUR SANTE

Comité de Coordination des Etudes Médicales	Président : M. le Professeur F.N. GILLY
Faculté de Médecine Lyon Est	Directeur : M. le Professeur. J. ETIENNE
Faculté de Médecine et Maïeutique Lyon-Sud Charles Mérieux	Directeur : M. le Professeur F.N. GILLY
Faculté d'Odontologie	Directeur : M. le Professeur D. BOURGEOIS
Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques	Directeur : M. le Professeur F. LOCHER
Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation	Directeur : M. le Professeur Y. MATILLON
Département de Formation et Centre de Recherche en Biologie Humaine	Directeur : M. le Professeur P. FARGE

SECTEUR SCIENCES ET TECHNOLOGIES

Faculté des Sciences et Technologies	Directeur : M. le Professeur F. GIERES
UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Directeur : M. le Professeur C. COLLIGNON
Institut Universitaire de Technologie Lyon 1	Directeur : M. C. COULET, Maître de Conférences
Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Lyon 1	Directeur : M. P. FOURNIER
Institut de Science Financière et d'Assurances	Directeur : M. le Professeur JC. AUGROS
Institut Universitaire de Formation des Maîtres Conférences De l'Académie de Lyon (IUFM)	Directeur : M. R. BERNARD, Maître de
Observatoire de Lyon	Directeur : M. B. GUIDERDONI, Directeur de Recherche CNRS
Ecole Supérieure de Chimie Physique Electronique	Directeur : M. G. PIGNAULT

U.F.R. D'ODONTOLOGIE DE LYON

Doyen : M. Denis BOURGEOIS, Professeur des Universités

Vice-Doyen : Mme Dominique SEUX, Professeure des Universités

SOUS-SECTION 56-01: PÉDODONTIE

Professeur des Universités : M. Jean-Jacques MORRIER
Maître de Conférences : M. Jean-Pierre DUPREZ

SOUS-SECTION 56-02 : ORTHOPÉDIE DENTO-FACIALE

Maîtres de Conférences : M. Jean-Jacques AKNIN, Mme Sarah GEBEILE-CHAUTY,
M. Laurent MORGON, Mme Claire PERNIER,
Mme Monique RABERIN

SOUS-SECTION 56-03 : PRÉVENTION - EPIDÉMIOLOGIE ECONOMIE DE LA SANTÉ - ODONTOLOGIE LÉGALE

Professeur des Universités : M. Denis BOURGEOIS
Maître de Conférences : M. Bruno COMTE

SOUS-SECTION 57-01 : PARODONTOLOGIE

Professeur des Universités Emérite : M. Jacques DOURY
Maîtres de Conférences : M. Bernard-Marie DURAND, Mme Kerstin GRITSCH
M. Pierre-Yves HANACHOWICZ,
M. Philippe RODIER, Mme Christine ROMAGNA

SOUS-SECTION 57-02 : CHIRURGIE BUCCALE - PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE ANESTHÉSIOLOGIE ET RÉANIMATION

Professeur des Universités : M. Jean-Loup COUDERT
Maître de Conférences : Mme Anne-Gaëlle CHAUX-BODARD, M. Thomas FORTIN,
M. Jean-Pierre FUSARI

SOUS-SECTION 57-03 : SCIENCES BIOLOGIQUES

Professeurs des Universités : M. Henry MAGLOIRE, M. J. Christophe FARGES
Maîtres de Conférences : Mme Odile BARSOTTI, M. Christian RIBAUUX,
Mme Béatrice RICHARD, Mme Béatrice THIVICHON-PRINCE

SOUS-SECTION 58-01 : ODONTOLOGIE CONSERVATRICE - ENDODONTIE

Professeur des Universités : M. Pierre FARGE, Mme Dominique SEUX
Maîtres de Conférences : Mme Marion LUCCHINI, M. Thierry SELLI, M. Cyril VILLAT

SOUS-SECTION 58-02 : PROTHÈSE

Professeurs des Universités : M. Guillaume MALQUARTI, Mme Catherine MILLET
Maîtres de Conférences : M. Christophe JEANNIN, M. Renaud NOHARET, M. Gilbert VIGUIE,

M. Stéphane VIENNOT, M. Bernard VINCENT

SOUS-SECTION 58-03 :

**SCIENCES ANATOMIQUES ET PHYSIOLOGIQUES
OCCLUSODONTIQUES, BIOMATÉRIAUX, BIOPHYSIQUE,
RADIOLOGIE**

Professeur des Universités :
Maîtres de Conférences :

M. Olivier ROBIN
M. Patrick EXBRAYAT, Mme Brigitte GROSGOGEAT,
Mme Sophie VEYRE-GOULET

A notre Président du jury,

Monsieur le professeur Olivier ROBIN,

Professeur des Universités à l'UFR d'Odontologie de Lyon
Praticien-Hospitalier
Docteur en Chirurgie Dentaire
Docteur d'Etat en Odontologie
Doyen Honoraire de l'UFR d'Odontologie de Lyon
Habilité à Diriger des Recherches

Nous vous remercions d'avoir accepté la présidence du jury.

Qu'il vous soit témoigné à travers ce travail notre reconnaissance pour votre gentillesse, votre disponibilité ainsi que pour l'intérêt de l'ADAM que vous nous avez transmis.

Veillez recevoir ici, le témoignage de notre estime et de notre plus profond respect.

A notre directeur de thèse,

Monsieur le professeur Henry MAGLOIRE,

Professeur des Universités à l'UFR d'Odontologie de Lyon
Praticien-Hospitalier
Docteur en Chirurgie Dentaire
Docteur en Sciences Odontologiques
Habilité à Diriger des Recherches

Nous sommes honorée que vous ayez accepté de diriger notre travail.

Nous vous remercions pour votre gentillesse ainsi que votre écoute des étudiants durant tout notre cursus universitaire. Merci également de nous avoir encadré dans l'élaboration de cette thèse.

Veillez trouver ici l'expression de nos sincères remerciements et de notre profond respect.

A notre juge,

Madame le docteur Anne-Gaëlle CHAUX-BODARD,

Maître de Conférences à l'UFR d'Odontologie de Lyon
Praticien-Hospitalier
Docteur en Chirurgie Dentaire
Ancien Interne en Odontologie
Docteur de l'Université Grenoble 1

Vous nous faites le plaisir et l'honneur de siéger à notre jury de thèse.

Nous vous remercions pour votre pédagogie, c'est avec un immense plaisir que nous avons pu profiter de votre enseignement tout au long de notre cursus universitaire.

Nous vous témoignons à travers ce travail notre sincère sympathie.

A notre juge,

Madame le docteur Sophie VEYRE,

Maître de Conférences à l'UFR d'Odontologie de Lyon
Praticien-Hospitalier
Docteur en Chirurgie Dentaire
Ancien Interne en Odontologie
Docteur de l'Université Lyon I

Nous vous remercions d'avoir accepté de siéger à notre jury.

Nous vous sommes reconnaissants de nous avoir guidé dans nos débuts en anatomie. Nous garderons le plaisant souvenir d'une enseignante pédagogue, joyeuse et à l'écoute des ses étudiants.

Veillez trouver ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

Plan :

Introduction.....	4
I) Avant le départ : quelles démarches ?.....	5
1) <u>Administratives :</u>	5
1.1) Thèse et inscription au Conseil de l'Ordre.....	5
1.2) Demande de visa permanent.....	5
1.3) Demande de permis restrictif temporaire.....	7
2) <u>Préparation :</u>	7
2.1) Recherche d'un stage ou préparation à l'examen.....	7
2.1.1) Le stage.....	7
2.1.2) L'examen.....	8
2.2) Réserve financière.....	11
2.3) S'informer sur le pays.....	11
2.3.1) En bref.....	11
2.3.2) Frontières.....	11
2.3.3) Langues.....	12
2.3.4) Histoire.....	13
2.3.5) Argent.....	13
2.3.6) Géographie.....	14
2.3.7) Climat.....	15
<u>On récapitule.....</u>	16
II) A l'arrivée quelles démarches ?	17
1) <u>Intégration civile :</u>	17
1.1) Logement.....	17
1.2) Compte en banque.....	17
1.3) Protection sociale.....	18
1.4) Permis de conduire.....	18
1.5) Inscription au consulat.....	19
2) <u>Démarches professionnelles :</u>	19
2.1) Stage ou passage de l'examen.....	19
2.2) Demande de permis définitif à l'Ordre des Dentistes du Québec.....	20
2.3) Reconnaissance de la spécialité.....	20
<u>On récapitule.....</u>	21
III) Installation d'un Canadien en France	22
1) <u>Professionnellement :</u>	22

2) <u>Civilement</u>	22
<u>On récapitule</u>	25
IV) <u>Système de formation dentaire canadien</u>	26
1) <u>Formation initiale</u>	27
1.1) Université de Montréal	27
1.1.1) Premier cycle: obtenir son diplôme en études dentaires.....	27
1.1.2) Cycle supérieur : passer sa spécialité.....	28
1.2) Université de Laval.....	30
1.2.1) Premier cycle : obtenir son diplôme en études dentaires.....	30
1.2.2) Cycle supérieur : passer sa spécialité.....	31
1.3) Université de McGill.....	34
1.3.1) Premier cycle : obtenir son diplôme en études dentaires.....	34
1.3.2) Cycle supérieur : passer sa spécialité.....	35
2) <u>Formation continue</u>	38
3) <u>Différences avec le système français</u>	38
3.1) Les études en France.....	38
3.2) Tableau de comparaison des études en France et au Québec.....	40
<u>On récapitule</u>	41
V <u>Exercice</u>	43
1) <u>Code de déontologie</u>	43
2) <u>Ordre des chirurgiens dentistes</u>	43
3) <u>Démographie professionnelle</u>	44
3.1) Tendances.....	44
3.2) Statistiques.....	45
4) <u>Revenus moyen et imposition</u>	48
5) <u>Spécialités</u>	49
6) <u>De nouvelles professions au cabinet</u>	49
6.1) Hygiéniste et thérapeute dentaire.....	49
6.2) Denturologiste.....	51
6.3) Assistant dentaire.....	51
7) <u>Honoraires</u>	52
7.1) Généralités.....	52
7.2) Grilles tarifaires.....	53
8) <u>Prise en charge de la patientèle</u>	57
8.1) la RAMQ.....	57
8.2) Régime de soins dentaires.....	58

On récapitule.....	59
Conclusion :	61
Bibliographie :	62
Annexe: Texte intégral de l'ARM entre les conseil de l'ordre français et québécois	65

INTRODUCTION

L'Entente Québec-France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles ou Arrangement de Reconnaissance Mutuel (ARM) est une première entre l'Europe et l'Amérique. Elle s'inscrit comme l'un des chantiers importants du nouvel espace économique du Québec et vient en appui aux travaux visant la négociation d'un partenariat économique entre l'Union européenne et le Canada.

Le Canada est actuellement un des rares pays qui affiche une politique volontariste d'immigration. De nombreuses ressources naturelles, une économie forte, une fiscalité intéressante, une population vieillissante, et près de 10 000 000km² à couvrir font du Canada une terre d'accueil et d'opportunités.

L'ARM, signée le 17 octobre 2008, par le Premier ministre du Québec, Jean Charest, et le président de la République française, Nicolas Sarkozy, vise à faciliter et à accélérer l'acquisition d'un permis pour l'exercice d'un métier ou d'une profession réglementé au Québec ou en France par l'adoption d'une procédure commune de reconnaissance des qualifications professionnelles.

Cet accord concernait au 23 août 2011, 39 métiers et 22 professions dont fait partie la nôtre.

La mise en place d'un ARM ne signifie pas que la reconnaissance soit automatique, il y a des quotas, il faut remplir certaines conditions et faire les démarches adéquates. La demande de reconnaissance du diplôme est accessible par tout chirurgien dentiste français thésé et se fait en deux parties. Tout d'abord avant le départ il faut faire une demande de permis restrictif temporaire qui vous permet de travailler dans le cadre de votre stage; puis une fois le stage ou l'examen acquitté, vous devrez faire une demande de permis définitif à l'ordre des dentistes du Québec. Parallèlement, il vous faudra faire une demande de résidence permanente pour pouvoir séjourner durablement au Québec.

Une fois le diplôme obtenu, nous avons la possibilité comme tout dentiste québécois de faire reconnaître notre diplôme dans les autres provinces canadienne mais aussi d'accéder aux programmes de spécialisation et ainsi poursuivre une formation outre-atlantique.

Tout d'abord nous verrons les démarches à effectuer avant le départ et à l'arrivée pour s'intégrer professionnellement et civilement puis après un topo sur les études dentaires au Québec, nous verrons les grandes lignes de l'exercice de la dentisterie au Canada.

Cette thèse est là pour vous guider dans l'élaboration de votre projet, un résumé des conditions à remplir, des conseils pour une préparation minutieuse, les clés d'une arrivée réussie, et un brin de culture.

I Avant le départ, quelles démarches?

1) Administratives

1.1) Inscription au tableau du conseil de l'ordre

C'est la première étape au processus de reconnaissance du diplôme.

Pour cela, il faut soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit en personne adresser une demande au président du conseil de l'ordre du département dans lequel vous voulez établir votre résidence professionnelle.

Cette demande est accompagnée des pièces suivantes :

- Un extrait d'acte de naissance ou une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité,
- Une copie de votre diplôme de docteur en chirurgie dentaire,
- Une déclaration sur l'honneur du demandeur certifiant qu'aucune instance pouvant donner lieu à condamnation ou sanction susceptible d'avoir des conséquences sur l'inscription au tableau n'est en cours à votre rencontre,
- Un certificat de radiation d'inscription ou d'enregistrement délivré par l'autorité auprès de laquelle le demandeur était antérieurement inscrit ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur certifiant que vous n'avez jamais été inscrit ou enregistré.
- A la réception de la demande, le président du conseil départemental désigne un rapporteur parmi les membres du conseil. Ce rapporteur procède à l'instruction de la demande et fait un rapport écrit.

Le conseil vérifie les titres du candidat et vous demandera le bulletin n° 2 de votre casier judiciaire.

Les décisions d'inscription ou de refus d'inscription vous sont notifiées dans la semaine qui suit la décision du conseil, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Ces décisions sont également notifiées sans délai et dans la même forme au Conseil national et au préfet.

Le tableau de l'ordre dans le département est publié chaque année au mois de janvier. Ce tableau est déposé à la préfecture pour être communiqué aux mairies et pharmacies situées sur le territoire du département.

1.2) Demande de visa permanent

- Première étape obligatoire: l'Évaluation préliminaire à l'immigration (EPI) à faire en ligne, sur le site du bureau de l'immigration au Québec (BIQ).

Gratuite et anonyme, elle vous permet d'estimer vos chances d'admission au Québec au titre de travailleur qualifié.

Cette évaluation vous attribue des points selon un barème dont la formation, l'âge (points gagnés pour les 25-35ans), la connaissance du français et les expériences professionnelles font partie. Dans notre cas, connaître le français et avoir une profession bénéficiant de l'accord de reconnaissance mutuelle sont des avantages. Rien ne sert de tricher, ce test en ligne est conforme au dossier et des preuves vous seront demandées ultérieurement. Les diplômes donnent des points s'ils ont réellement été obtenus et non le niveau.

Conforme au dossier, vous saurez immédiatement si vous êtes éligible ou pas car si la réponse est négative, vous pouvez cesser tout de suite vos démarches. S'il est positif, vous avez toutes vos chances.

- Deuxième étape: Télécharger sur le BIQ le dossier de demande de certificat de sélection.

Il reprend les questions de l'EPI en plus approfondi, alors préparez vous à retourner dans vos papiers car 5 ans d'activités professionnelles, mois par mois vous seront demandés. Des copies certifiées conformes de vos documents attestant de votre parcours scolaire et professionnel devront être présentées: certificat de naissance, livret de famille, diplômes, relevés de notes, CV, attestation de travail.

Cette demande sera accompagnée d'une Déclaration sur les valeurs communes de la société québécoise, un document solennel par lequel le candidat à l'immigration s'engage à vivre dans le respect de ces valeurs. Vous devez aussi attester avoir pris connaissance des conditions d'emplois liées à l'ordre des chirurgiens dentistes québécois.

Des frais de dossiers non remboursés 390\$ (environ 300€) pour le requérant principal et 150\$ (105€) pour chaque enfant ou conjoint. Attention, par conjoint, est considéré l'époux ou ayant personne partageant votre vie commune depuis au moins un an, certifié administrativement.

Le Québec demande aussi d'avoir un budget d'au moins 3 mois de vie soit 2660\$ (1900€) pour un célibataire et 4756\$ (3395€) pour une famille. Pour cela, le candidat joint un contrat d'autonomie financière.

- Troisième étape, obtenir le certificat de sélection au Québec.

Soit vous êtes convoqué à un entretien de sélection, à la fin duquel on vous remet le certificat, soit vous le recevez par la poste. L'entretien, mené une fois sur deux permet aux services de vérifier certains éléments du dossier, le projet professionnel et l'adaptabilité du candidat.

Cette fois-ci, ce sont 10ans de vie professionnelle, de déménagements et voyages qui vous seront demandés.

Le CSQ délivré dans les 4 à 6 mois qui suivent doit être rempli au nom du requérant qui a le plus de points.

- Quatrième étape, faire une demande de visa de résidence permanente (RP).

Elle n'est délivré que par les autorités fédérales, via l'ambassade du Canada. Les autorités effectuent des vérifications de sécurité et sanitaire ce qui signifie qu'il vous faudra passer la visite médicale obligatoire.

Le bureau des visas réceptionne le dossier, vérifie les documents fournis, et vous informe que votre demande va être traitée. Un numéro est attribué permettant de suivre en ligne l'état de la demande.

Pour le visa RP compter entre 6 et 12 mois à partir du moment où le dossier est transmis au bureau des visas de l'ambassade.

- Si la demande est accepté, le bureau des visas envoient une lettre informant que le visa est prêt à être émis. Le demandeur doit alors se rendre à l'ambassade muni de son passeport ou l'envoyer par courrier. Une fois le visa obtenu, vous avez un an pour le valider sur le sol québécois où tout sera a recommencer. Une carte de résidence permanente est délivrée quelques semaines après l'arrivée.

1.3) Demande de permis restrictif temporaire

Voir le texte intégral de l'ARM en annexe.

Votre demande de reconnaissance de diplôme doit être adressé au service d'admission au tableau d'ordre des dentistes du Québec et vous devez joindre:

- le formulaire de demande de permis restrictif temporaire téléchargeable sur le site de l'Ordre des dentistes du Québec,
- Une copie de votre diplôme de docteur en chirurgie dentaire,
- Une attestation d'inscription au tableau de l'ordre des chirurgiens dentistes français,
- Une attestation de vos expériences professionnelles, stages en tant que dentiste sur les 5 années passés,
- Une photo récente et signée en format passeport,
- Un extrait de naissance,
- Une attestation du conseil national de l'ordre des chirurgiens dentistes concernant vos sanctions disciplinaires,
- Un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois,
- Des frais de dossier.

Pour l'instant, seule la pratique générale fait partie de l'ARM et non les spécialités.

2) Préparation au départ

Pour tous, emportez vos actes de naissance, livrets de famille, permis de conduire dossiers médicaux, carnets de vaccinations, diplômes, certificats professionnels, attestations d'emplois, etc...

Pour le Québec, pensez à demander à votre CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) une attestation d'affiliation.

Aucune vaccination particulière n'est nécessaire.

2.1) Recherche d'un stage ou préparation à l'examen

Pour faire valider votre reconnaissance de diplôme, vous devrez effectuer soit un stage de 6 mois, soit passer l'examen de l'ordre des dentistes du Québec dont le CSCT (Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique) est ce qui s'en rapproche le plus chez nous. Cet examen doit aussi être passé par tous les étudiants québécois diplômés en études dentaires avant de pouvoir exercer.

2.1.1) Le stage

Il doit être fait dans une faculté de médecine dentaire, un établissement de santé ou encore dans un cabinet privé. Vous devez choisir comme maître de stage, un praticien inscrit au conseil de l'ordre des dentistes du Québec.

Ce stage a pour objectif de vous familiariser à l'organisation du travail en cabinet en comprenant un apprentissage des lois et des règlements.

Dans les faits, le conseil de l'ordre n'a pas encore clairement défini le contenu de ce stage et se donne jusqu'à la fin de l'année 2011 pour le faire.

Mais dans les grandes lignes, ce stage devra vous permettre d'intégrer les conditions spécifiques de l'exercice au Québec, en particulier :

- L'organisation du travail (présence d'hygiéniste dentaire, de denturologues...),

- La tenue des dossiers,
- Les systèmes de rémunération,
- Le régime de l'assurance maladie et les régimes privés,
- Les lois et règlements applicables à la gestion du cabinet,
- Les soins dispensés conformément au Code de déontologie du Québec et aux exigences légales,
- La connaissance des différents intervenants ainsi que leur champ de compétence et de capacité professionnelle en cas de transfert d'un patient vers un confrère dentiste, un spécialiste ou un autre professionnel de la santé,
- De connaître les dispositions spécifiques se rapportant au consentement éclairé,
- De se familiariser avec les normes et la terminologie se rapportant à l'ensemble des soins dispensés dans le cadre de la capacité professionnelle reconnue au Québec,
- De s'adapter à la spécificité de la prescription qui se fait non pas en spécialités mais en dénominations communes internationales.

2.2.2) L'examen

L'examen de l'ordre des chirurgiens dentistes du Québec (ODQ) est administré par le Bureau National d'Examen Dentaire du Canada (BNED).

L'examen vise à évaluer la compréhension, la maîtrise des connaissances techniques et les habiletés acquises par le candidat à l'exercice de la profession de dentiste au cours de sa formation. Il comporte donc un volet écrit théorique et un examen clinique. Le candidat a le choix de répondre aux épreuves en français ou en anglais. La note de passage est de 65 %.

Si vous choisissez cette option, préparez vous à remettre le nez dans vos cours. Le canevas Question et Réponse pour cet examen est disponible sur le site Web du BNED à <http://www.ndeb.ca>.

Les sessions se déroulent en mars, mai et novembre cependant les inscriptions doivent être faites 1 à 2 mois avant selon la session.

• Compétences requises

La liste des compétences d'un dentiste nouvellement diplômé est aussi donnée sur le site internet du bureau d'examen du Canada.

Il doit être capable de :

- Reconnaître les déterminants en santé buccale chez les individus et les populations ainsi que le rôle du dentiste dans la promotion de la santé buccale, y compris chez les démunis.
- Reconnaître les relations entre la santé générale et la santé buccale.
- Evaluer la littérature scientifique et mettre en pratique les recommandations qui en découlent après avoir mesuré le niveau de preuve pouvant supporter leur bien-fondé.
- Communiquer efficacement avec les patients, parents ou gardiens, le personnel, ses pairs, d'autres professionnels de la santé et le public.
- Identifier la plainte/inquiétude principale du patient et obtenir l'histoire associée à la plainte.
- Obtenir et interpréter une histoire médicale, dentaire et psychosociale, incluant une revue des systèmes si nécessaire et faire une évaluation des conditions physiques et psychosociales pouvant affecter la prise en charge du patient.
- Maintenir de façon précise et complète le dossier-patient d'une manière confidentielle.
- Prévenir la transmission des maladies infectieuses en suivant les protocoles de contrôle d'infection en vigueur.
- Faire un examen clinique.

- Différencier les tissus durs et mous normaux des tissus anormaux du complexe maxillofacial.
- Prescrire et obtenir les tests diagnostiques requis en tenant compte de leurs risques et bienfaits.
- Faire un examen radiologique.
- Interpréter les éléments recueillis par l'histoire du patient, l'examen clinique, l'examen radiologique et par les autres tests ou procédures diagnostiques.
- Reconnaître et prendre en charge le patient anxieux ou appréhensif.
- Reconnaître les signes d'abus ou de négligence et faire les rapports appropriés.
- Évaluer les risques du patient (incluant, mais non limité à, la diète et l'usage du tabac) relativement aux maladies buccales ou aux blessures.
- Développer une liste des problèmes et établir les diagnostics.
- Déterminer le niveau d'expertise requis pour un traitement et formuler une demande écrite pour une consultation et/ou le transfert d'un patient vers un autre professionnel de la santé.
- Développer différentes options de plans de traitement basées sur l'évaluation de toutes les données pertinentes.
- Discuter des éléments recueillis, des diagnostics, d'étiologie, des risques, des bénéfices et des pronostics des options de plans de traitement en gardant à l'esprit la participation du patient dans la prise en charge de sa santé buccale.
- Développer un plan de traitement compréhensif et séquentiel, en tenant compte des éléments prioritaires.
- Présenter et discuter de la séquence du traitement, de l'estimation des frais, des modalités de paiement, du temps requis à son exécution et des responsabilités du patient à cet égard.
- Obtenir un consentement éclairé et une acceptation écrite de la part du patient, pour le plan de traitement proposé et pour toute modification subséquente.
- Modifier au besoin le plan de traitement durant le déroulement du traitement.
- Eduquer les patients sur les risques et la prévention des maladies et des blessures buccales dans le but d'encourager l'instauration de sains comportements.
- Fournir des thérapies préventives contre les maladies ou blessures buccales.
- Reconnaître et établir des procédures pour minimiser les accidents de travail reliés à la pratique dentaire.
- Réaliser une anesthésie locale aux fins d'interventions dentaires et prendre en charge les complications reliées.
- Déterminer les indications et contre-indications de l'utilisation de médicaments utilisés en pratique dentaire, leurs posologies, leurs modes d'administration et rédiger une ordonnance pour les médicaments utilisés en dentisterie.
- Prendre en charge les urgences dentaires.
- Reconnaître et prendre en charge les urgences médicales pouvant survenir dans une pratique dentaire.
- Prendre en charge l'état parodontal et ses maladies, rendre le traitement parodontal approprié et assurer le suivi des résultats anticipés.
- Évaluer le risque, l'étendue et l'activité de la carie et recommander l'approche thérapeutique appropriée, préventive ou restauratrice.
- Prendre en charge les caries dentaires, les défauts dentaires, les problèmes esthétiques et, lorsqu'une restauration est justifiée, utiliser les techniques pour restaurer la forme et la fonction de la dent en conservant le plus de structure dentaire possible et en préservant la vitalité de la dent.
- Prendre en charge les patients présentant des douleurs et/ou dysfonctions bucco-faciales.

- Prendre en charge les procédures chirurgicales reliées aux tissus buccaux mous et durs et leurs complications.
- Prendre en charge les traumatismes du complexe orofacial.
- Prendre en charge les conditions et les pathologies pulpaires et faire le traitement endodontique lorsqu'il est nécessaire.
- Prendre en charge les anomalies de croissance et du développement orofacial et traiter les problèmes orthodontiques mineurs.
- Reconnaître et prendre en charge les occlusions fonctionnelles et non-fonctionnelles.

choisir et prescrire, lorsqu'indiqué, les biomatériaux appropriés pour le traitement d'un patient.

- Prendre en charge les besoins prothétiques des patients partiellement ou complètement édentés incluant la fabrication de prothèses fixes, amovibles et implanto-portées.
- Prendre les mesures requises pour la fabrication, en laboratoire, de prothèses et appareils dentaires.
- Faire le dessin d'une prothèse ou appareil dentaire, écrire une prescription de laboratoire et évaluer le travail du laboratoire.
- Appliquer les principes reconnus d'éthique et de jurisprudence pour maintenir les normes et permettre l'amélioration des connaissances et des habiletés.
- Appliquer les principes de base en administration, en finance et en gestion du personnel, requis en cabinet dentaire.
- Afficher un comportement professionnel basé sur l'éthique et qui se place au-dessus de l'intérêt personnel, qui vise l'excellence, qui est engagé à maintenir un développement professionnel soutenu et qui agit de façon responsable face aux patients, à la société et la profession.

- Les frais d'inscriptions sont de 400\$ (280€) pour le dossier, 700\$ (490€) l'écrit, 900\$ (630€) l'oral et 20\$ (14€) le courrier d'acceptation soit 2020\$ (1414€).

- Il est possible de se présenter trois fois à cet examen, en cas d'échec de l'un des deux tests après trois reprises, vous devrez reprendre des cours d'approfondissement avant de pouvoir vous représenter aux épreuves.

La liste des matières est disponible sur le site du BNED.

L'Examen clinique objectif structuré (ECOS) est un examen de type "station" (ce qui signifie des tables où se tiennent des jurys et le candidat passe d'un jury à l'autre), réparti en deux sessions, l'une le matin et l'autre l'après-midi, les deux se déroulant dans la même journée.

La majorité des stations de l'examen auront deux questions et inviteront le candidat à revoir l'information fournie (ex. histoire de cas, photographies, radiographies, modèles) et patients simulés/ mannequins) et à répondre aux questions de type vaste choix de réponses. Chaque question de type vaste choix de réponses aura jusqu'à 15 options de réponses et une ou plusieurs bonne(s) réponse(s). Toutes les réponses, pour ces questions, doivent être enregistré sur la feuille réponse qui vous est fournie.

Quelques jurys peuvent exiger de la part du candidat qu'il passe en revue l'information fournie et qu'il rédige une ordonnance acceptable d'une médication communément prescrite par les dentistes généralistes au Canada. Les candidats auront 5 minutes pour répondre aux questions à chacune des stations. Après 5 minutes, le candidat devra se rendre à la station suivante.

2.2) Réserve Financière

Avant de partir, pensez à régulariser votre situation fiscale en remplissant une déclaration provisoire anticipée. Pensez aussi à résilier vos divers abonnements et assurances, mais conservez un compte en banque et une adresse.

On a vu précédemment que le Québec demande d'avoir un budget d'au moins 3 mois de vie soit 2660\$ (1900€) pour un célibataire et 4756\$ (3395€) pour une famille. Auquel on ajoute des frais de dossiers non remboursés 390\$ (environ 300€) pour le requérant principal et 150\$ (105€) pour chaque enfant ou conjoint. Plus 1440€ si vous avez choisi de passer l'examen du conseil de l'ordre

2.3) S'informer sur le Québec

2.3.1) En bref

Province francophone du Canada

Capitale : Québec et métropole: Montréal

Superficie : 1 521 654 km².

Langue officielle : le français.

Religions : le catholicisme (83,4 %) et le protestantisme (4,7 %).

Population : 7,651 millions d'hab.

Densité : 4,8 hab./km².

Espérance de vie : 79 ans.

PIB : 242 milliards CAN \$ en 2006 (Canada: 1 189,50 CAN \$).

PIB/habitant : 37 137 CAN \$.

Taux de chômage : 8,3 %.

2.3.2) Frontières

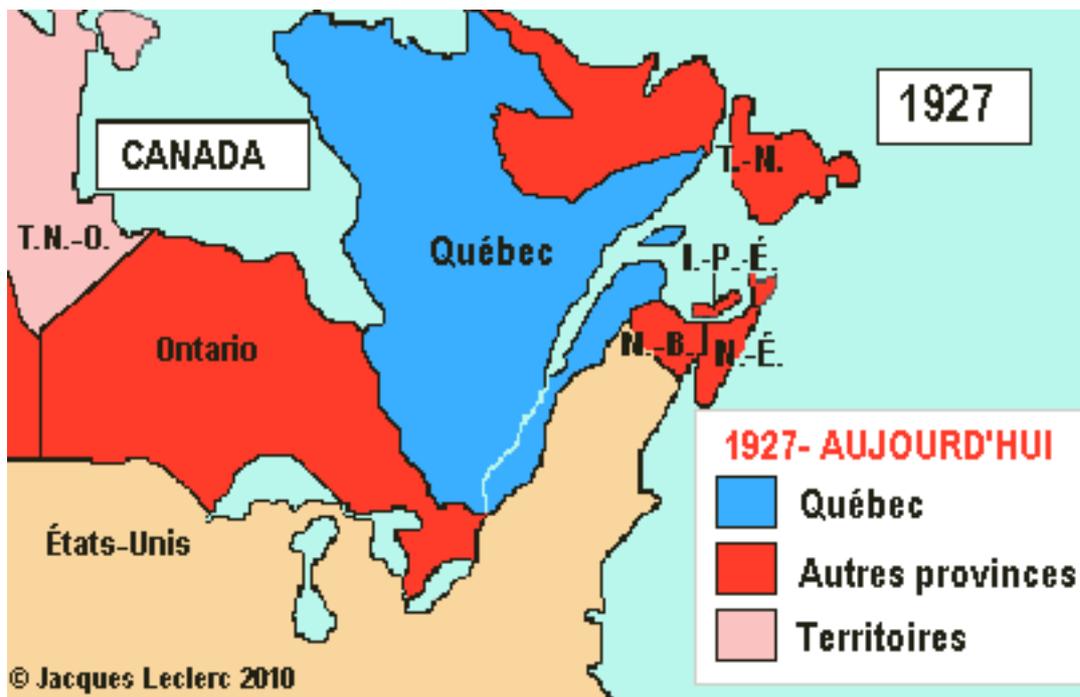
Situé au nord-est de l'Amérique du Nord, entre l'Ontario et les provinces de l'Atlantique, le Québec partage sa frontière sud avec les États-Unis.

Le Québec partage une frontière terrestre avec quatre États du nord-est des États-Unis: le Maine, le New Hampshire, New York et le Vermont et trois provinces canadiennes : le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador.

Dans le golfe du Saint Laurent, la frontière correspond à la ligne d'équidistance entre les rives québécoises et celles de l'Île du Prince Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Un conflit frontalier subsiste quant à la propriété du Labrador, la frontière n'étant pas reconnue expressément par le Québec, le débat reste ouvert.

Voici les frontières du Québec selon université de Laval.



2.3.2) Langues

Le Canada a deux langues officielles, le français et l'anglais. Sur toute la population, les anglophones représentent 57,8% de la population, les francophones 22,1% et les allophones qui sont les personnes ayant une autre langue maternelle que le français ou l'anglais représente 20,1%.

Depuis 1977, le français est la seule langue officielle au Québec. Il est la langue maternelle de près de 80% de la population et parlé par 94,6% des québécois.

Les Québécois, qui n'ont cessé de se battre en faveur de la langue française, traduisent systématiquement tous les anglicismes, tels que « stop » (arrêt), « parking » (parc de stationnement), « week-end » (fin de semaine), « e-mail » (courriel), « drive-in » (service au volant), « rocking-chair » (chaise berçante)...

Cela donne parfois des traductions littérales que l'on ne saisit pas toujours au premier abord comme, par exemple, le typique « bienvenue » en lieu et place de l'anglais « you are welcome » (« je vous en prie »).

Et puis, il y a ces mots anglais qui ont été francisés : « annuler » (annuler), « appliquer » (postuler), « c'est engagé » (c'est occupé)...

À noter également : les métiers se conjuguent au féminin. On parlera par exemple d'une auteure, d'une écrivaine, d'une policière, d'une docteure.

Petite remarque de structure : vous entendrez souvent des questions faisant un usage répété du pronom. Exemples : « Tu veux-tu ? », « Tu penses-tu ? ». Le tu est même parfois apposé à d'autres phrases : « ça se peut-tu ? »

N'essayez pas d'utiliser ces termes en imitant l'accent (en général, les Québécois détestent).

Ne soyez pas surpris si un restaurateur, un commerçant ou quelque autre parfait inconnu vous tutoie : au Québec, le tutoiement est roi, mais attendez qu'on vous tutoie avant de le faire vous-même...

2.3.4) Histoire

C'est Jacques Cartier en 1534 qui envoyé par François I^{er}, roi de France a pris possession d'un territoire habité depuis des millénaires par les Amérindiens et les Inuits. Puis en 1608, Samuel de Champlain accoste sur la rive Nord du fleuve Saint-Laurent, en un endroit que les Indiens appellent Kébec.

En 1642, Paul Chomedey de Maisonneuve fonde une petite mission d'évangélisation qu'il baptise Ville-Marie et qui deviendra Montréal à la fin du XVIII^e siècle.

L'expansion de la Nouvelle-France s'accélère entre 1660 et 1713. Au cours de la guerre franco-anglaise, les armées de Wolfe assiègent Québec.

La bataille des Plaines d'Abraham marque la défaite des troupes de Montcalm, le 13 septembre 1759. Quatre ans plus tard, par le traité de Paris, le roi de France cède à « Sa Majesté britannique, en toute propriété, le Canada avec toutes ses dépendances ». Cette cession entraîne vers le Nouveau Monde une importante immigration de colons anglais, irlandais et écossais.

En 1791, l'Acte constitutionnel du Canada établit deux provinces : le Haut-Canada (l'Ontario), à majorité anglophone, et le Bas-Canada (le Québec), à majorité francophone. De 1837 à 1838, la Rébellion des Patriotes du Bas-Canada se solde par une cuisante défaite face à l'armée anglaise.

En 1867, la signature de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique consacre la fédération des provinces du Canada, qui compte alors le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

Jusqu'au début du XX^e siècle, la vie économique québécoise est étroitement liée à l'agriculture et à l'industrie forestière. Par la suite, le processus d'urbanisation s'accélère et la croissance du secteur manufacturier attire les ruraux vers les villes. À cette époque, le Québec continue d'accueillir des immigrants, en majorité de souche européenne, qui fuient les guerres et la misère.

Les années 60 marquent le début de la « révolution tranquille » tandis que 10 ans plus tard, les débats autour de la question de la prépondérance du français se cristallisent.

En 1976, le Parti Québécois, dirigé par René Lévesque, est porté au pouvoir. Quatre ans plus tard, la population rejette, par voie de référendum, le projet de souveraineté-association avec le gouvernement fédéral; un projet similaire sera à nouveau rejeté en 1995.

Jouissant d'un niveau de vie élevé, le Québec possède des richesses naturelles et énergétiques abondantes. Il se distingue dans les secteurs du génie, du transport, des télécommunications, de l'aéronautique et de l'aérospatiale, de la recherche et des soins médicaux, de l'informatique et des biotechnologies. Il exporte environ 40 % de sa production, principalement aux États-Unis.

2.3.5) Argent

Le dollar canadien (\$Ca) vaut généralement un peu moins que le dollar américain. Il valait, août 2011, autour de 0,71€. Les Québécois ont tendance à dire piastre (prononcez « piass ») pour dollar, sous et cennes pour cents.

Le coût de la vie au Canada est globalement comparable à celui de la France. Il est en tout cas supérieur à celui des USA.

Tous les prix indiqués s'entendent hors taxes. Celles-ci (12,5 %) sont ajoutées à la caisse.

Dans les restaurants, il faut laisser environ 15 % de la note finale hors taxes. Le pourboire est une institution à laquelle on ne doit pas déroger.

Attention : dans certains restaurants, le service (gratuity) est parfois ajouté d'office sur la note quand les clients sont étrangers.

Pour évaluer le montant du pourboire, regardez la somme totale des taxes qui s'élève à 12,5 % de la note. Il suffit de laisser sur la table un petit pourcentage en plus !

Idem pour les taxis : il est de coutume de laisser 10 à 15 % en plus de la somme indiquée au compteur.

2.3.6) Géographie

Trois facteurs sont déterminants dans la géographie du Québec. Tout d'abord, le fleuve Saint-Laurent. Il prend sa source dans les Grands Lacs et se jette dans l'Atlantique. Entre-temps, il traverse le Canada sur 1 140 km. Ce cours d'eau a un débit équivalent à ceux du Rhin, de la Volga et du Nil réunis, constitue la principale voie de pénétration du territoire et a toujours joué un rôle primordial dans le développement du pays.

Les Amérindiens l'appelaient « le chemin qui marche ». Au fil des générations, on parla du grand fleuve de Hochelaga, de la rivière des Morues, de la Grande Rivière, du chemin, puis de la rivière du Canada...

À son embouchure dans le golfe, quelque part entre la Gaspésie au sud et la Côte-Nord... au nord, sa largeur atteint 130 km.

Autre facteur géographique important, les Appalaches. Cette chaîne montagneuse, étirée jusqu'au sud-est des États-Unis, longe les basses terres du Québec jusqu'à la péninsule Gaspésienne, où ses derniers contreforts viennent mourir en une débauche de falaises. Ces montagnes fortement érodées (qui dépassent rarement les 1 000 m) forment des paysages vallonnés que l'on retrouve tout le long du Saint-Laurent.

Enfin, une très vieille cordillère recouvre les 80 % restants du territoire québécois. Cette chaîne de montagnes s'étend des deux côtés de la baie d'Hudson et forme ce qu'on appelle « le bouclier canadien », très largement arasé par les glaciers lors de la dernière période glaciaire. Ces terres possèdent de nombreuses forêts et un immense réseau hydrographique dont plusieurs rivières servent à la production d'électricité.

Villes principales

D'après le guide du routard, deuxième plus grande ville francophone du monde après Paris, Montréal est incontestablement une ville nord-américaine avec ses gratte-ciels, ses larges avenues à angle droit et ses nombreuses communautés culturelles venues des quatre coins de la planète. Mais c'est également une métropole de 3,6 millions d'habitants où il fait bon vivre : l'amabilité des Montréalais, le grand nombre de bars et de restaurants, mais aussi d'espaces verts y sont pour beaucoup. Ville à la fois anglo-saxonne et latine, Montréal est en perpétuelle effervescence culturelle, même en hiver quand la température descend régulièrement à -20°.

Québec est très différente de Montréal : la capitale provinciale a gardé un côté "vieille Europe" qui séduit les gens en quête d'authenticité. Dans les rues du Vieux

Québec, vous vous croirez dans une ville de province, digne d'un film de cape et d'épée. Fondée en 1608, Québec, dominée par l'imposante silhouette du Château Frontenac, est classée au Patrimoine mondial de l'Unesco. La ville de Québec est décrite comme une ville moyenne de 600 000 habitants bien tranquille et bien charmante.

2.3.7) Climat

Il peut faire très chaud en été. Mais un pull pour les soirées et un imper en cas de pluie sont nécessaires. À savoir, il fait très froid sur l'eau, même en été. Donc prévoir pulls, grosses chaussettes et écharpe.

Voici en gros quelques indications valables pour la partie sud du pays :

En mai et septembre, jours chauds mais nuits fraîches.

En juin, chaud.

En juillet et août, très chaud (même si le temps commence à se rafraîchir dès la mi-août).

En octobre, de frais à très frais. En novembre, assez froid et début du gel.

En décembre, janvier et février, froid (0 °C à - 5 °C) à très, très froid (- 40 °C au pire), avec de superbes journées ensoleillées. C'est la saison du ski, des randonnées à motoneige ou des courses à raquettes, même si le réchauffement global de la planète a rendu les hivers moins rudes et menace l'englacement des lacs et des rivières. Au sud de Québec, la présence de la neige n'est plus, comme avant, automatique, difficile de prévoir avec certitude. Ne choisissez pas cette période pour arriver si vous n'êtes pas habitué au froid.

En mars et avril, c'est le temps du redoux tant espéré. Si le dégel transforme généralement les villes en vaste étendue de « sloche » (gadoue de neige fondue), la période n'en est pas moins souvent agréable et ensoleillée.

L'automne est ponctué par un phénomène propre au continent nord-américain; l'été indien. Après les premiers frissons, il se produit une bonne semaine (parfois plus, parfois moins) de grandes chaleurs. La végétation suspend sa marche vers le dénuement et offre des couleurs, des nuances uniques.

Le Québec se visite idéalement à ce moment, de la dernière semaine de septembre à la mi-octobre en fonction de la latitude.

Anecdote: On appelle ainsi cette période car les Amérindiens d'autrefois profitaient de cette période de redoux pour s'enfoncer dans les bois et constituer des réserves.

Montréal											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
											
-13° / -6°	-11° / -4°	-5° / 2°	2° / 11°	9° / 18°	14° / 23°	17° / 26°	16° / 25°	10° / 20°	6° / 14°	0° / 5°	-9° / -3°

On récapitule

Pour partir l'esprit tranquille, avant de partir, vous devez obligatoirement:

1) Vous inscrire au conseil de l'Ordre du département dans lequel vous comptez exercer en attendant le départ.

2) Obtenir votre visa permanent et pour cela

- Évaluez votre candidature à l'immigration sur le site du Bureau d'immigration du Québec (BIQ). Vous saurez en quelques clics si vous êtes admissibles ou pas. En cas de résultat négatif, inutile de continuer.
- Si c'est positif, demandez votre certificat de sélection en renvoyant le dossier téléchargé sur le BIQ. La sélection est soit sur dossier, soit sur entretien.
- Une fois sélectionné, vous pouvez alors enfin faire votre visa de résidence permanente

Une fois sur le territoire Québécois, vous avez un an pour transformer le visa en une carte de résident permanent.

Comptez un à deux ans pour obtenir votre visa de résidence permanente.

3) Parallèlement, vous devrez faire votre demande de reconnaissance de diplôme par rapport au conseil de l'ordre des dentistes du Québec en vous connectant sur leur site.

4) il vous faut aussi chercher un maître de stage pour 6 mois ou vous préparer à l'examen de l'ordre des dentistes (un peu notre CSCT). L'un ou l'autre, indispensable pour faire valider votre doctorat.

5) Financièrement, le Québec demande aux immigrants d'avoir un budget d'au moins trois mois de vie soit 1900€ pour un célibataire et 3400€ pour une famille.

6) Renseignez vous! Beaucoup veulent partir sans avoir mis un pied dans la Belle Province mais on parle d'un pays où vous comptez vous installer alors avant de mettre le cap sur le Québec informez vous voire mieux encore, faites un petit séjour de reconnaissance.

Vous apprendrez qu'ayant été découvert par Jacques Cartier et colonisé par les français, on considère les québécois comme nos cousins des amériques mais bien qu'ils parlent et soient très fiers du français, ils n'en restent pas moins emprunt de la culture nord-américaine et très liés aux États-Unis. Ils jonglent entre leur amour de la nature et des villes géométriques, des picks up et des Tim Hortons. Et préférez du redoux du printemps à l'automne flamboyant pour arriver, évitez l'hiver qui peut être très rude.

II A l'arrivée: quelles démarches

1) Intégration civile

1.1) Logement

Les déménagements du 1er juillet : Le jour de la fête du Canada (jour férié), les Québécois et Québécoises déménagent en chœur, car c'est traditionnellement à cette date que se terminent les baux (70%). À travers toute la Belle Province, quelque 200 000 à 250 000 déménagements sont enregistrés chaque année autour du 1er juillet ! Les camions bloquent les rues, on se balade avec matelas fleuris et coussins assortis sur le dos, les frigos traînent au milieu du trottoir.

Le concept d'agence immobilière pour la location étant très peu répandu au Québec, le futur locataire pourra aussi éplucher les petites annonces, notamment dans les quotidiens du samedi (La Presse, Le Journal de Montréal, Le Journal de Québec, Le Soleil), dans les hebdomadaires gratuits (comme Voir ou The Hour, son pendant anglophone) et sur Internet.

Sachez qu'à Montréal, les loyers sont moins élevés que dans les grandes villes françaises et la sous location est légale au Canada.

Beaucoup de français choisissent le Plateau Mont-Royal à Montréal.

Une fois le logement trouvé, il ne reste plus qu'à convaincre son propriétaire. Et, ce n'est pas le plus difficile! Pour les nouveaux arrivants qui n'ont pas encore d'emploi, un relevé bancaire prouvant qu'ils ont des économies suffira. Pour ceux qui viennent de décrocher un travail, c'est encore plus facile puisqu'ils peuvent présenter leur lettre d'embauche. Nombre de propriétaires ne demandent pas de justificatifs: pas de caution, pas de garant, pas d'avance. Une bonne raison à cette mansuétude: celui qui ne paie pas son loyer est vite mis dehors. "Tout loyer est dû le 1er du mois, explique Jean-Pierre Leblanc, de la Régie du logement. Selon la loi, le propriétaire peut intenter une action pour recouvrer son loyer dès le 2, et il ne faut que de trois à cinq semaines pour procéder à une expulsion!"

De plus, un locataire ne peut pas quitter son appartement en cours de bail moyennant un préavis comme en France. S'il veut partir, il doit soit céder son bail à un autre locataire qu'il va devoir trouver lui-même, soit sous-louer son appartement avec l'accord du propriétaire. S'il ne trouve personne, il continuera à payer le loyer jusqu'à la fin du bail, sous peine de poursuites. Les propriétaires demandent d'ailleurs souvent douze chèques de loyer d'un coup, qu'ils encaissent le 1er de chaque mois.

1.2) Compte en banque

Ouvrir un compte en banque est très simple si vous êtes immigrant reçu. Il suffit de vous rendre dans la banque de votre choix avec votre passeport, visa de résident, numéro de NAS, adresse d'hébergement et les coordonnées du propriétaire. Une carte au guichet (de débit) vous sera remise mais attention, ce n'est pas une carte bleue. Obtenir une vraie carte de crédit prend plus de temps, la banque attendant d'avoir un historique sur vous.

1.3) Protection sociale

Acquérir un NAS, en anglais Social Insurance Number (SIN), est l'une des premières démarches à effectuer en arrivant au Canada. Le NAS est impératif pour travailler, ouvrir un compte en banque, inscrire vos enfants à l'école, etc. On peut dire qu'il fait office de carte d'identité canadienne. Pour l'obtenir sur-le-champ, il suffit de vous rendre dans un bureau de service Canada ou d'effectuer les démarches par la poste. La carte suivra quelques jours plus tard. Vous devrez fournir votre carte de résident permanent joint qu'un formulaire à télécharger si vous effectuez votre demande par la poste. Retrouvez tous les détails utiles sur le site du service canadien www.servicecanadz.gc.ca

1.4) Permis de conduire

Il diffère d'une province à l'autre mais au Québec, vous pourrez troquer votre permis français contre celui de la province dont vous dépendez dans les 12 mois suivants votre arrivée. Au Canada, le permis n'est pas donné à vie et doit être renouvelé tous les deux ans, moyennant une centaine de dollars. Le code de la route n'étant pas le même que le nôtre, n'hésitez pas à vous rendre sur le site de la SAAQ (l.saaq.gouv.qc.ca) pour faire des tests de simulation du code en ligne. Pour ceux qui n'ont pas le permis, il coûte moins cher de le passer au Canada qu'en France. Aucune équivalence de permis moto n'est délivrée.

Pour les Européens qui débarquent, conduire une voiture automatique n'est pas une évidence. Il y a seulement deux pédales, et il n'y a pas d'embrayage. L'orientation est très simple quand on connaît le système : pour trouver sa route, ne pas s'attendre à toujours voir une direction précise (avec un nom de ville ou village), mais plutôt connaître le numéro de la route et la direction (North, South, East, West), voire le numéro de la sortie pour un hôtel. Attention, les sorties sont souvent indiquées au dernier moment.

Les autoroutes sont gratuites et les conducteurs semblent nettement moins pressés qu'en France. L'essence n'est pas trop chère en comparaison des prix européens : elle coûte environ 1,40\$ (1€) le litre.

Attention, les feux sont situés de l'autre côté de l'intersection. Aux croisements dotés de stops pour toutes les voies, la règle veut que le premier arrivé passe en premier. Il est parfois possible de tourner à droite même quand le feu est rouge. Cependant, cette règle est complexe et soumise à la présence ou pas de signes complémentaires. Sachez par exemple que cette pratique est interdite à Montréal. Dans le doute, on a le droit de s'abstenir (c'est le code qui le dit).

Quand un bus scolaire jaune s'arrête pour faire descendre ou monter des élèves, des clignotants s'allument et un petit panneau « Arrêt » s'affiche sur la portière du conducteur. Toutes les voitures doivent s'arrêter jusqu'à ce que les clignotants s'éteignent, sinon, l'amende est particulièrement salée !

Dans les grandes villes, les parkings (les stationnements) sont payants et assez chers, particulièrement ceux des hôtels. Mais stationner dans une rue de Montréal ou de Québec est un véritable casse-tête pour le néophyte ! Même les Québécois y regardent à deux fois avant de laisser leur véhicule... Les mises en fourrière sont hyper rapides.

1.5) Inscription au consulat

Il est conseillé de vous enregistrer auprès du Consulat dans la circonscription de laquelle dépend votre résidence.

Cette formalité gratuite permet :

- De bénéficier de la protection de l'autorité consulaire,
- De réduire les délais nécessaires à l'accomplissement de vos formalités administratives (délivrance de passeport, transcription des actes de mariage et de naissance, par exemple),
- D'obtenir un tarif préférentiel sur certains droits de chancellerie,
- De demander un certificat de changement de résidence destiné aux douanes françaises lors du retour en France,
- D'obtenir la détaxe sur les achats (de plus de 175 € par magasin) effectués lors d'un séjour en France.

Bien que l'inscription au registre des Français établis hors de France soit facultative, elle est indispensable pour :

- Présenter vos dossiers de demande de bourse de scolarité dans les établissements reconnus par le Ministère de l'Education nationale,
- Solliciter votre inscription sur une liste électorale en France, si vous n'y êtes pas déjà inscrit,
- Obtenir la délivrance ou le renouvellement d'une carte nationale d'identité sécurisée.

Important : la carte consulaire peut être délivrée en présence du requérant ou par correspondance.

Les documents à présenter obligatoirement en vue de votre inscription au registre des Français établis hors de France (ou à faire parvenir au Consulat sous forme de copie) :

- Formulaire d'inscription dûment complété,
- Votre passeport français (copie des pages 2 et 3 si inscription par correspondance),
- Une copie intégrale de votre acte de naissance français et/ou votre carte nationale d'identité sécurisée en cours de validité,
- Votre livret de famille pour les personnes mariées, ou les parents célibataires,
- 1 photo d'identité par personne majeure avec votre nom et prénoms inscrits au verso,
- Une preuve de résidence dans la circonscription consulaire (factures, bail, permis de conduire canadien...),
- Documents militaires précisant votre situation au regard du service national pour les personnes âgées de 16 à 25 ans,
- Mentionnez vos coordonnées téléphoniques et adresse courriel (domicile et travail) et indiquez le nom et le n° de téléphone d'une personne à prévenir en cas d'urgence.

2) Démarches professionnelles

2.1) Stage ou passage de l'examen

A l'arrivée, vous devrez selon votre choix, effectuer vos 6 mois de stage pratique dans un cabinet dentaire ou passer l'examen de l'ordre préparé par le Bureau National d'Examen Dentaire du Canada (BNED). Les modalités et contenu du stage et de l'examen ont été décrit précédemment dans la partie «2) Préparation».

2.2) Demande de permis de travail définitif

Vous devez adresser au service de l'admission au tableau de l'ordre des dentistes du Québec

- Un formulaire de demande de permis,
- Le rapport de votre stage signé par votre maître de stage ou la preuve de la réussite à l'examen de l'ordre des dentistes du Québec,
- Des frais de dossier.

2.3) Reconnaissance de la spécialité

Les diplômés des programmes de spécialités dentaires non-agrées admissibles, qui sont intéressés à obtenir un permis d'exercice au Canada peuvent faire une demande les autorisant à se présenter à l'Examen des connaissances communes à toutes les spécialités dentaires (ECCSD).

L'ECCSD est utilisé par les facultés dentaires comme un élément du processus de demande d'admission dans un Programme d'Évaluation et d'Entraînement en spécialités dentaires (PEESD).

A noter que jusqu'en 2012, les institutions dentaires agréées sont en Colombie Britannique et à Toronto qui sont deux provinces anglophones du Canada.

Un candidat peut repasser une fois l'ECCSD, en tenant compte toutefois que cet examen ne sera plus disponible après novembre 2012. Pour l'information après 2012, contacter l'Ordre des Dentistes du Québec ou la Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire. Leur site internet est <http://www.cdraf.org>.

On n'a pu me répondre pour me dire quelles seraient les nouvelles voies de validations de la spécialisation aussi voici pour exemple l'ancienne voie de reconnaissance de la spécialité.

Des listes d'auto-évaluation ont été préparées pour chaque spécialité et constituent , pour les demandeurs potentiels, un guide servant à évaluer si leur entraînement en spécialité rencontre ou non les critères de base exigés pour être admis dans PEESD. Ils sont téléchargeables sur le site http://www.acfd.ca/fr/info/specialty/evaluation_reconnaissance.html. Ceux qui font une demande doivent soumettre, avec leur formulaire de demande, une liste de contrôle complétée, auto évaluant leur programme de spécialité.

L'ECCSD se déroule sur 2 jours et est en 4 parties:

- Connaissances communes biomédicales et dentaires qui dure 2h et comporte 120 QCMs,
 - Evaluation de la littérature scientifique de 2h, aussi sous forme de QCMs,
 - Connaissances communes en science dentaire clinique de 2h pour 120QCMs,
 - Prise en charge du patient en 2 parties de 1h30 comportant chacune 45QCMs.
- Les droits d'inscriptions sont de 450\$ (315€) et les droits d'examens de 1500\$ (1050€).

On récapitule

Premier constat, les formalités au Québec sont bien plus simples qu'en France! On le constate rien qu'à la comparaison des sites d'immigrations. Les informations données sont plus claires et faciles d'accès et lorsque l'on sollicite des fonctionnaires ou du personnel administratif, ils sont plus disponibles et avenants. Pour immigrer au Québec beaucoup d'informations se trouve facilement sur le web.

Pour trouver un logement épluchez les annonces et les sites internet. Connaissez la date du 1er juillet, jour de la fête du Canada (jour férié), où les Québécois déménagent en chœur, car c'est traditionnellement à cette date que se terminent les baux (70%). Sachez aussi que la sous-location est légale, que tous les baux sont dus au premier de chaque mois et que les propriétaires demandent très peu de justificatifs avant de louer leur appartement car s'ils ne sont pas payés, les expulsions sont très rapides.

Une des premières choses à faire est d'obtenir un numéro d'assurance social (NAS) et d'en demander la carte en vous rendant dans un bureau de service Canada. Cette carte est utilisée pour tout un peu comme notre carte d'identité. Vous la recevrez quelques jours plus tard et vous pourrez ouvrir un compte en banque, faire modifier votre permis...

Pensez aussi à vous inscrire au consulat pour être sur la liste des expatriés.

Pour la reconnaissance de diplôme, pour les généralistes, selon votre choix soit vous effectuez le stage de 6 mois soit vous passez l'examen de l'ordre des dentistes du Québec (ODQ). Une fois votre voie validée, vous adressez votre demande à l'ODQ qui vous inscrit sur ses listes et vous donne votre permis de travail définitif.

III) A l'inverse, installation d'un Canadien en France

1) Professionnellement

L'ARM prévoit aussi quelles sont les conditions d'installation d'un chirurgien dentiste canadien en France. Pour prétendre à la reconnaissance de son diplôme en France, un dentiste québécois devra:

- Avoir obtenu son doctorat de médecine dentaire à l'université de Montréal, de Laval ou de McGill.
- Etre inscrit au tableau de l'ordre des dentistes du Québec
- Réaliser un stage de 6 mois dans un centre de soins ou dans un cabinet libéral avec pour maître de stage un chirurgien dentiste reconnu par l'ordre des dentistes français.

Pour la demande de permis de travail définitif, il devra adresser au conseil national de l'ordre des chirurgiens dentistes une demande de reconnaissances des qualifications professionnelles.

Il devra fournir pour avoir l'autorisation ministérielle d'exercer

- Une copie certifiée conforme de son doctorat en médecine dentaire de l'une des trois universités agréées du Québec
- Une copie de pièce d'identité
- Une photo d'identité
- Un extrait d'acte judiciaire ou document équivalent
- Une copie certifiée conforme du permis de l'Ordre des dentistes du Québec
- Un certificat de l'ordre des dentistes du Québec mentionnant les sanctions disciplinaires ou pénales
- Une attestation de l'ordre des dentistes du Québec certifiant que le demandeur a travaillé en tant que dentiste au cours des 5 années précédant la demande.

Et pour l'inscription au conseil de l'ordre

- Un curriculum vitae fourni par le conseil de l'ordre français
 - Une copie de l'autorisation d'exercice délivrée par le ministère de la Santé français
- La demande est envoyée au ministère chargé de la santé. Le ministre statue sur la demande puis envoie sa réponse au demandeur et au conseil de l'ordre national. Le demandeur peut alors s'inscrire dans le conseil départemental où il souhaite exercer.

2) Civilement

Pour entrer en France, il faut impérativement un passeport valide et un visa long séjour qui permet l'installation en France et l'obtention d'un titre de séjour. Pour ce dernier, il est conseillé d'en faire la demande avant le départ auprès du consulat ou de l'ambassade de France au Québec. Au pire, vous avez 2 mois lorsque vous êtes sur le territoire pour aller à la préfecture régulariser votre statut. Pour les jeunes, il existe un accord franco- canadien d'échanges de jeunesse facilitant les démarches administratives pour les 18-35 ans.

Première étape: le visa de long séjour

Le Visa de Long Séjour ou visa de type "D" vous autorise à séjourner en France pour une durée de plus de 3 mois et à circuler dans les pays de l'Espace Schengen. Il vous sera demandé:

- 1 formulaire de visa de long séjour dûment rempli et signé.
- 1 photo d'identité en couleur, récente (moins de trois mois) en original au format 35 mm x 45 mm sur fond clair et uni. La photo doit être collée sur le formulaire.
- Votre passeport original + photocopie des pages principales. Celui-ci doit être valide au moins 3 mois après la fin de votre séjour en France. Le visa est matérialisé par une vignette autocollante qui sera apposée sur l'une des pages du passeport.
- Une lettre précisant les motifs de votre demande ;
- Justificatif de la situation socioprofessionnelle (diplômes, curriculum vitæ, certificat d'emploi, contrats, enregistrement de société au Canada, porte-folio...) (original + 2 photocopies) ;
- Justificatif des moyens d'existence dont vous disposerez durant votre séjour en France (à concurrence de 1500CAD/mois) (original + 2 photocopies) ;
- certificat de la police canadienne (extrait de casier judiciaire) (original + 2 photocopies) ;
- Justificatif de domicile en France : titre de propriété, bail de location, attestation d'hébergement (facture récente d'eau, d'électricité, gaz...) (original + 2 photocopies) ;
- Document prouvant la couverture médicale délivré, selon le cas, par la Régie Assurance Maladie du Québec (RAMQ) (original + photocopies)

Attention :

Le visa délivré est un visa de trois mois qui permettra à son titulaire de solliciter une carte de séjour à la préfecture de sa résidence.

Les frais de dossier (non-remboursables) sont de 99€ (141\$) pour les longs séjours payables seulement par cartes de débit et de crédit ainsi que par chèque de banque et mandat poste (montant exact) à l'ordre du consulat de France à Montréal, le numéraire n'est pas accepté.

Le délai de délivrance d'un visa dépend de votre nationalité, même si vous êtes résident permanent au Canada. Si vous êtes canadien né au Canada, le délai habituel est de 2 semaines.

Attention, il est obligatoire de prendre un rendez-vous pour déposer votre demande.

Tout demandeur désirant partir avec son conjoint et ses enfants de moins de 18 ans, devra faire un visa pour chaque membre de la famille ou lancer la procédure de regroupement familial. Les demandes sont instruites par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) à la demande de l'étranger en France. Il aura au préalable séjourné régulièrement en France depuis au moins dix-huit mois sous couvert d'un titre de séjour d'une durée de validité d'au moins un an.

Deuxième étape: le titre de séjour

Ensuite, il vous faudra faire les demandes pour la carte de résident, valable pour une durée de 10 ans, renouvelable en carte permanente sous conditions.

Vous devez présenter votre demande de titre dans les 2 mois de votre entrée en France. Vous devez vous présenter à la préfecture ou à la sous-préfecture de votre lieu de résidence.

La délivrance d'un titre de séjour est payante, comptez environ 340€ (485\$) par personne.

Pour obtenir la carte de résident valable 10 ans ; le demandeur doit:

- Fournir une pièce d'identité et 3 photos d'identité
- Apporter son visa long séjour
- Un justificatif de domicile prouvant qu'il vit en France et a eu sa résidence habituelle

En France depuis 3 ans.

- Disposer d'une assurance maladie.
- Avoir des ressources stables, suffisantes et régulières pour subvenir à ses besoins.
- Cette délivrance nécessite l'intégration républicaine de l'étranger dans la société française sous condition:
 - De son engagement à respecter les principes qui régissent la République française,
 - du respect effectif de ces principes,
 - De sa connaissance suffisante de la langue française.

Pour apprécier cette intégration, la préfecture tient compte de la conclusion et du suivi par le demandeur du contrat d'accueil et d'intégration. Dans ce cadre, elle saisit aussi pour avis le maire de la commune du domicile.

On récapitule

Pour faire reconnaître son diplôme, le Canadien devra lui aussi

- Avoir obtenu son diplôme dans l'une des trois facultés du Québec
- Etre inscrit au tableau de l'ODQ
- Effectuer un stage de 6 mois en cabinet dentaire

Ensuite, envoyer une demande de permis de travail définitif de travail au conseil de l'ordre qui lui répondra pas une autorisation d'exercice.

Cette autorisation, il devra la renvoyer au ministère de la santé qui statuera dessus.

Une fois validée, grâce l'autorisation ministérielle d'exercice, il pourra s'inscrire au conseil de l'ordre du département dans lequel il souhaite exercer.

Pour obtenir un titre de séjour, ça se corse, il lui faudra tout d'abord obtenir un visa d'entrée de 3 mois qu'il faudra faire modifier en un visa long séjour puis après 3 années de vie consécutives en France, faire la demande de titre de séjour pour obtenir une carte de résident qui est valable 10 ans.

On vous avait prévenu!

IV Système de formation dentaire canadien

Au Québec, il existe trois facultés de médecine dentaire qui ont chacune leurs particularités et leur structure de programme: l'université Montréal, l'université Mc Gill et l'université Laval.

- Conditions d'admission:

- Le diplôme d'études collégiales (DEC) ou son équivalent (baccalauréat français) est considéré comme une condition minimale d'admission au doctorat en médecine dentaire. Il est conseillé d'avoir fait un baccalauréat de sciences fondamentales.

- Test d'aptitude aux études dentaires (TAED)

Les personnes désireuses de s'inscrire dans un programme de médecine dentaire dispensé par l'une des facultés à travers le Canada doivent se soumettre à un test d'aptitude aux études dentaires. Le TAED est un test d'habileté manuelle administré par l'Association dentaire canadienne (ADC). Les résultats de ce test sont utilisés à des fins d'évaluation de l'admission mais n'équivalent pas à une demande d'admission.

- Durée du programme

Au Québec, selon l'université fréquentée, il faut quatre à cinq années d'études dans une faculté de médecine dentaire pour obtenir un doctorat en médecine dentaire (DMD). Le doctorat représente la fin du premier cycle d'étude.

- Après avoir réussi ses 5 ans de faculté, pour obtenir son titre de docteur, l'étudiant il doit

passer l'examen de l'ordre des chirurgiens dentistes du Québec (ODQ) est administré par le bureau national d'examen dentaire du Canada.

L'examen vise à évaluer la compréhension, la maîtrise des connaissances techniques et les habiletés acquises par le candidat à l'exercice de la profession de dentiste au cours de sa formation. Il comporte donc un volet écrit théorique et un examen clinique. Le candidat a le choix de répondre aux épreuves en français ou en anglais. La note de passage est de 65 %.

- L'étudiant peut ensuite choisir de poursuivre des études supérieures et se spécialiser

dans l'une des dix spécialités de la médecine dentaire reconnues par l'Ordre des dentistes du Québec. Pour cela il faut entreprendre des études supérieures qui équivalent à notre internat avec à la clé soit un certificat de résidence, soit une maîtrise. Selon la spécialisation choisie, la formation dure de un à quatre ans.

Une fois notre équivalence établit les programmes de spécialisation dispensés au Québec (soit 6 sur 10) nous sont accessibles, mais encore faut-il être sélectionné.

À la fin du programme de maîtrise, le résident doit se présenter à l'examen du Collège Royal des Dentistes du Canada en l'option choisie. La réussite de cet examen est un pré-requis à la reconnaissance du diplôme de spécialiste par l'Ordre des Dentistes du Québec.

1) Formation initiale

1.1) Université de Montréal

Située Pavillon Roger-Gaudry
2900, boul. Édouard-Montpetit
Montréal (Québec) H3T 1J4
www.medent.umontreal.ca/fr

Classée parmi les 150 meilleures universités dans le monde, l'Université de Montréal, qui compte près de 60 000 étudiants, est le plus grand établissement francophone d'Amérique du nord. Outre ses 16 facultés et 27 établissements de santé affiliés, elle comprends 2 écoles affiliées: HEC Montréal et l' École polytechnique spécialisée dans le génie. Chaque année l'université accueille plus de 6600 étrangers issus d'une centaine de pays. Elle propose 250 programmes en premier cycle et 350 de deuxième et troisième cycle. Les domaines phares de l'établissement sont les sciences politiques, le droit, la santé, de la médecine à l'optométrie. A noter, les installations sportives de haut niveau, doublées d'un programme de sport d'excellence réputé internationalement.

1.1.1) Premier cycle : obtenir son diplôme en études dentaires (DED)

Exigences particulières d'admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit:

- Être titulaire d'un diplôme de médecine dentaire
- Réussir le TEAD
- Obtenir au moins 75% à l'évaluation des connaissances fondamentales, première des trois évaluations du processus d'équivalence administré par le Bureau National d'examen dentaire du Canada (BNED)
- Avoir le citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent
- À la demande de la faculté, se présenter à une entrevue éliminatoire
- À la demande du comité d'admission de la faculté, réussir un test pratique
- À la demande du comité d'admission de la faculté, subir un examen médical.

Sélection des candidats

Cette faculté est la plus grande des trois car elle a une capacité de 85 étudiants. Tous les candidats à des études en médecine dentaire font leur demande d'admission à l'année préparatoire du programme de médecine dentaire. La Faculté déterminera si le candidat est admissible à l'année préparatoire, ou en première année du Doctorat en médecine dentaire, ou en cours de programme.

La sélection, pour les collégiens, les universitaires, les candidats admissibles sur la base des crédits universitaires et les francophones hors-Québec:

- L'excellence du dossier scolaire,
- la lettre de motivation
- la performance à l'entrevue si elle a lieu.

Frais de scolarité

Un étudiant admis doit prévoir un minimum de 25 000\$ (17 500€) après l'année préparatoire pour l'achat d'instruments obligatoires durant le reste de son programme

de formation. En ajoutant les autres frais de scolarité, on arrive à un minimum de 30 000\$ (21 000€) à prévoir.

Formation initiale

En général, la majorité des étudiants complètent le programme en cinq années d'études à plein temps (une année préparatoire et 4 années au doctorat).

Une année préparatoire théorique

+ 2 années pré cliniques de cours théoriques et de travaux pratiques

+ 2 années cliniques sur le site de l'université.

1.1.2) Cycles supérieurs: passer sa spécialité

L'université de Montréal propose deux certificats et quatre maîtrises. Ces programmes sont accessible aux dentistes ayant eu leur diplôme dans un établissement non agréé (à l'étranger, comme la France) mais si vous voulez intégrer les programmes de spécialisation de cette faculté, votre sélection se fera en fonction

- Des dossier scolaire de vos études en odontologie,
- De vos expériences professionnelles,
- De vos résultats aux épreuves imposées
- De votre lettre de motivation.
- D'une entrevue éliminatoire
- Et d'un test pratique qui pourra vous être demandé.

Certificats de résidence

- Certificat de résidence multidisciplinaire

Il y a 8 places par an.

Le résident reçoit un salaire de résident durant l'année mais il doit payer des frais d'inscription à la faculté de Montréal.

Pour être admissible, le candidat doit:

- Remplir les conditions d'admissibilité du premier cycle,
- Avoir obtenu son DMD
- Etre inscrit au tableau de l'ordre des dentistes du Québec.

La sélection se fait par:

- Formulaire d'admission,
- Relevés des notes officielles,
- Acte de naissance ou certificat de baptême,
- Lettre de motivation,
- Curriculum vitae,
- Trois lettres de recommandation provenant de professeurs de différents départements en médecine dentaire.

Programme de la formation

Le programme de résidence multidisciplinaire, d'une durée de douze mois consécutifs, débute le 1er juillet de chaque année.

Le programme comprend 39 crédits obligatoires, dont 12 crédits de cours et 27 crédits de stages.

Le programme comprend des stages cliniques, des gardes et une formation théorique dans les principales disciplines de la médecine dentaire incluant un volet

chirurgical sous sédation intraveineuse, un apprentissage en implantologie ainsi que la planification et le traitement de patients en attente de radiothérapie.

- Certificat de résidence en médecine dentaire et stomatologie

Il fait suite au certificat de résidence multidisciplinaire. D'une durée d'un an, les conditions d'admission sont les mêmes.

Ce programme comporte 39 crédits, dont 30 crédits de stages obligatoires et 9 crédits de cours à option.

Les cliniciens seront en mesure de traiter les patients médicalement compromis (ex. : séropositifs, greffés d'organes, traités en chimiothérapie) ou atteints de maladies dégénératives ou immuno-dermatologiques (ex. : ostéo-arthrite, syndrome de Sjögren et de xérostomie, lichen plan, pemphigus ou herpès de muqueuses buccales).

Maîtrises

- Critères d'admission

- Satisfaire aux conditions d'admissibilité du premier cycle,
- Être titulaire d'un doctorat de 1er cycle en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent,
- Avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (14/20) ou l'équivalent,
- Avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit, la compréhension de l'anglais écrit est nécessaire pour consulter des ouvrages scientifiques,
- Avoir fait un minimum d'une année soit comme interne dans un hôpital, soit en pratique privée, soit dans l'enseignement clinique (facultatif pour l'option pédodontie),
- Se présenter à une entrevue si elle est jugée nécessaire et subir des tests de dextérité si besoin est,
- Fournir trois lettres de recommandation.

- Maîtrise en médecine dentaire, option odontologie pédiatrique

Cette formation dure 3 ans.

Le but principal est de former un spécialiste compétent capable de fournir des soins primaires et spécialisés aux enfants, adolescents, de même qu'aux patients nécessitant des soins médicaux spéciaux. Ce programme vise la formation de chercheurs compétents, capables d'enseigner et d'évaluer la recherche qui se fait en dentisterie pédiatrique. Il prône la prévention et l'interception des maladies bucco-dentaires par l'intervention précoce et l'initiation de mesures de prévention et de réhabilitation chez l'enfant.

L'option Dentisterie pédiatrique comporte 124 crédits de cours (115 crédits obligatoires et 9 crédits à option).

- Maîtrise en médecine dentaire, option prothèse

Formation de 3 ans à temps plein

L'objectif général est de former un praticien spécialisé dans la restauration dentaire et le familiariser avec la recherche qui se fait dans ce domaine. À la fin de sa formation, le professionnel sera apte à identifier les désordres de l'appareil masticateur au point de vue physiologique, médical et biomécanique. Il sera capable d'analyser les éléments de diagnostic afin de suggérer un plan de traitement au patient, mettant en valeur les connaissances scientifiques acquises antérieurement.

L'option réhabilitation prothétique comporte 128 crédits obligatoires (30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire).

- Maîtrise en médecine dentaire, option orthodontie

Formation de trois ans à temps plein.

À la fin de ses études, le professionnel devra être en mesure d'identifier tout problème orthodontique, d'établir un plan de traitement adéquat, de prévenir, d'intercepter ou de corriger chaque problème rencontré dans sa pratique tout en s'intéressant à la recherche. Une emphase toute particulière est placée sur les sciences biomédicales d'importance pour la discipline orthodontique, les principes de la méthodologie scientifique, les activités de recherche et le développement d'un esprit scientifique.

L'option Orthodontie comporte 128 crédits obligatoires.

- Maîtrise en sciences bucco-dentaire

Programme sans durée

Pour l'admission, il faut en plus des exigences des autres maîtrises, produire une lettre explicative démontrant ses intérêts en recherche et ses objectifs de carrière et avoir trouvé un directeur de recherche.

Le programme vise à former des chercheurs dans le domaine des sciences buccodentaires.

Le programme comporte un minimum de 6 crédits de cours du niveau des études supérieures (1 crédit de cours obligatoire et 5 crédits de cours au choix) et 39 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

1.2) Université de Laval

Située Pavillon de Médecine dentaire

2420, rue de la Terrasse

Université Laval

Québec (Québec) G1V 0A6

www.fmd.ulaval.ca

Avec son immense campus qui abrite un restaurant, un dépanneur, une banque, un salon de coiffure, une clinique médicale, une agence de voyage et un complexe sportif, l'université Laval, dans la banlieue de Québec, fait figure de véritable métropole étudiante. Dans ses 38 pavillons, tous reliés par des tunnels, l'établissement reçoit 45 000 étudiants, dont 4000 étrangers. L'établissement se veut international, coopératif et entrepreneurial. On y retrouve près de 400 programmes d'études, dont une multitude de formations sur mesure, continue et à distance. Classée dans les dix premières universités de recherche au Canada, elle est le chef de file en neurosciences, optique, photonique et laser.

1.2.1 Premier cycle : obtenir son diplôme en études dentaires (DED)

Exigences particulières d'admission

- Être titulaire du D.E.C. Intégré en sciences, lettres et arts;
- Être titulaire du D.E.C. En sciences de la nature
- Pour les titulaires d'un autre D.E.C., avoir réussi les cours ou avoir atteint des objectifs en mathématiques, physique, chimie et biologie.

Sélection des candidats

Chaque année, la faculté reçoit 600 demandes pour un nombre de places limité à 48. La sélection se fait selon 3 critères:

- la réussite du TAED: 5 pour le test de sculpture, 15 pour la perception visuelle. Le test est éliminatoire
- le dossier scolaire pour un poids de 80%
- Entrevue structurée qui vaut pour 20% de l'évaluation.

Formation initiale

- Deux premières années de sciences fondamentales et cliniques. Auxquelles on ajoute des travaux pratiques sur dentoforme.
- Puis 2 années cliniques où l'étudiant complète sa formation théorique et a aussi des vacances cliniques.

Frais de scolarité

Pour l'instrumentation pour les trois premières années du programme, les étudiants sont amenés à dépenser 7815\$ (5470€) pour la première, 6130\$ (4290€) pour la seconde et 3225\$ (2258€) pour la troisième soit 17 170\$ (12 020€) pour leur trousse d'instruments.

1.2.2) Cycles supérieurs: passer sa spécialité

Cette faculté propose comme spécialisation la gérodontologie, la dentisterie multidisciplinaire, la chirurgie buccale et maxilo faciale et la parodontie. Chaque programme a ses propres critères d'admission et de sélection. Notons concernant le salaire que le ministère de la Santé et des Services sociaux attribue à ces programmes annuellement des bourses équivalentes à l'échelle de salaire des médecins résidents (environ 40 000\$ (28 000€) par année avec progression salariale pendant la durée du programme). Toutefois, pour y avoir droit, le candidat doit avoir le statut de résident permanent du Québec depuis au moins deux ans au moment de son admission.

Certificats de résidence

- Diplôme en dentisterie multidisciplinaire
- Programme d'un an, 6 places par an. La réussite de ce programme mène à l'obtention d'un diplôme de formation complémentaire en dentisterie

Exigences d'admissions

- Avoir obtenus son DMD
- Avoir le permis de travail pratique de l'Ordre des dentistes du Québec

Sélection des candidats:

- Dossier scolaire
- 3 lettres de recommandations
- Entrevue

Programme

Le programme comprend des stages cliniques et un enseignement théorique. La formation est acquise essentiellement dans le cadre d'une pratique générale à la clinique de la Faculté de médecine dentaire. Le résident doit également participer à des activités cliniques auprès de différentes clientèles lors de stages en milieu hospitalier (chirurgie buccale et maxillo-faciale, dentisterie pédiatrique, gérodontologie, oncologie) et institutionnel, dont un stage auprès d'une population

autochtone dans le Nord du Québec. L'enseignement théorique comprend des cours, des séminaires et des activités scientifiques diversifiées (présentations de cas cliniques, activités de recherche, colloques et congrès).

Le programme comprend 50 crédits dont 42 pour les activités obligatoires et 8 pour les activités à option.

Maîtrises

- Maîtrise en chirurgie buccale et maxillo-faciale
2 places par an, d'une durée de 5ans

Exigences d'admission:

- Être titulaire d'un doctorat en médecine dentaire ou d'un diplôme jugé équivalent
- Posséder un permis de pratique de l'Ordre des dentistes du Québec.
- Détenir un diplôme de résidence multidisciplinaire ou avoir une expérience de deux années de pratique comme dentiste généraliste ou toute expérience jugée équivalente.

Sélection:

- L'évaluation du dossier d'admission,
- Un stage hospitalier d'observation,
- Une entrevue pour les candidats sélectionnés à la première étape.

Programme:

Le programme comprend une série de stages cliniques, des cours théoriques, des séminaires et des activités de recherche. Il permet au résident de réaliser ses objectifs dans le contexte du milieu hospitalier en l'impliquant dans le diagnostic et le traitement d'un nombre élevé de cas en chirurgie mineure et en chirurgie majeure, et ce, dans toutes les domaines de la chirurgie buccale et maxillo-faciale : traumatologie, chirurgie orthognatique, articulation temporo-mandibulaire, chirurgie prothétique (incluant les notions théoriques et pratiques sur la mise en place des implants ostéo-intégrés en édentation unitaire, segmentaire ou complète aux maxillaires supérieur et inférieur), reconstruction crânio-maxillo-faciale, pathologie buccale et maxillo-faciale, etc.

En plus des cours théoriques, des séminaires et des stages cliniques, le résident poursuit en parallèle des activités de recherche dans le cadre de la maîtrise en sciences dentaires. La structure du programme d'études, soit le programme même de formation dentaire spécialisée en chirurgie buccale et maxillo-faciale (diplôme) et la maîtrise en sciences dentaires (M.Sc.), comprend au total l'équivalent de 267 crédits. La maîtrise comprend des cours obligatoires et la rédaction d'un essai clinique de 15 crédits.

- Maîtrise en gérodentologie
Programme de 2 ans pour 2 candidats par an

Exigences d'admission:

- Être titulaire d'un doctorat en médecine dentaire ou d'un diplôme jugé équivalent
- Posséder un permis de pratique de l'Ordre des dentistes du Québec.

Sélection:

- Dossier scolaire
- Lettres de recommandations
- Entrevue

Programme:

Ce programme, comprend une formation médico dentaire dans la discipline et une formation clinique auprès des personnes âgées en perte d'autonomie ou présentant une condition médicale complexe, et ce dans les établissements de santé, en centres d'accueil et à domicile. La formation clinique permet à l'étudiant d'acquérir les compétences nécessaires aux traitements des personnes âgées au moyen d'équipements dentaires portatifs. Les stages cliniques se déroulent principalement à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus et au Centre Saint-Augustin du Centre hospitalier universitaire affilié de Québec (CHA) et à l'Hôpital Robert-Giffard.

En plus des cours théoriques, des séminaires et des stages cliniques, l'étudiant poursuit en parallèle des activités de recherche dans le cadre de la maîtrise en sciences dentaires. La structure du programme d'études, soit le programme de diplôme d'études supérieures en gérodontologie et la maîtrise en sciences dentaire, comprend au total l'équivalent de 103 crédits. La maîtrise comprend des cours obligatoires et la rédaction d'un mémoire de 24 crédits.

• Maîtrise en parodontie

Programme de 3 ans pour 2 candidats par an

Conditions d'admission

- Détenir un doctorat en médecine dentaire (D.M.D.), un diplôme de Doctor of Dental Surgery (D.D.S.) ou tout autre diplôme jugé équivalent
- Avoir terminé un programme de formation (résidence) en dentisterie multidisciplinaire ou une année de pratique générale.
- Posséder un permis de l'Ordre des dentistes du Québec ou être en mesure d'obtenir un permis restrictif (Loi sur les dentistes, art. 31).

Sélection

- Dossier scolaire
- Dossier de demande d'admission
- Lettre de motivation
- 3 Lettres de recommandations
- Curriculum vitae
- Entrevue

Programme

Dans ce cas, le candidat sera admis simultanément au programme de diplôme d'études supérieures en parodontie et à la maîtrise en sciences dentaires.

Ce programme, comprend la formation dans les sciences fondamentales et biomédicales ainsi que la formation clinique en parodontie. Les étudiants effectueront des vacations à la Faculté de médecine dentaire de clinique de parodontie, d'implantologie avec tous les services connexes. En plus des cours théoriques, des séminaires, des activités pédagogiques et des stages cliniques, l'étudiant poursuit en parallèle des activités de recherche dans le cadre de la maîtrise en sciences dentaires.

Ce programme de diplôme d'études supérieures en parodontie ajouté à la maîtrise en sciences dentaires, comprend au total l'équivalent de 138 crédits.

La maîtrise comprend des cours, des activités de recherche et la rédaction d'un mémoire.

1.3) Université Mc Gill

Située au Pavillon Strathcona (anatomie et médecine dentaire)
3640, rue University
Montréal (Québec)
H3A 2B2
www.mcgill.ca/dentistry

Considérée comme l'un des établissements les plus prestigieux du Canada, l'université anglophone Mc Gill est également la plus ancienne du Québec. Mondialement réputée pour la qualité de l'enseignement et l'excellence de ses programmes, McGill se place au 35ème rang mondial des universités, d'après le Times Higher Education pour l'année 2010. Sur les quelques 36 500 étudiants rigoureusement sélectionnés, 20% sont étrangers, représentant plus de 160 pays. Parmi les 300 programmes d'études, ceux de médecine sont particulièrement réputés. L'université compte aussi quatre hôpitaux d'enseignement d'où sortent chaque année plus de mille professionnels de santé. Elle a offert 25 postes de formations en dentaire en 2010

1.3.1) Premier cycle : obtenir son diplôme en études dentaires (DED)

Exigences particulières d'admission:

Les candidats au programme ont à remplir les conditions d'admission suivantes ou être en voie de les remplir d'ici la fin de l'année scolaire en cours.

- Avoir reçu un diplôme de premier cycle ou être en voie de terminer la dernière année d'un programme d'études dans un collège ou une université reconnue menant à l'obtention d'un diplôme de premier cycle comprenant 120 crédits échelonnés sur huit semestres après avoir terminé des études secondaires.
- Avoir reçu un diplôme d'études collégiales (DEC) doivent avoir accumulé 90 crédits (six semestres) dans une université du Québec.
- Le Test d'aptitude aux études dentaires (TAED) n'est plus une condition d'admission préalable à notre programme.
- Avoir un niveau minimal en science

Les candidats doivent avoir terminé (ou être en voie de terminer) avec succès les préalables de niveau collégial ou universitaire suivants : un minimum de 6 crédits de cours d'introduction en biologie / sciences biologiques, en chimie et en physique et un minimum de 3 crédits en chimie organique.

Les cours terminés plus de 8 ans avant la date limite de dépôt de demande d'admission ne seront pas pris en considération.

Les cours de niveau universitaire en biochimie ainsi qu'en biologie cellulaire et moléculaire sont recommandés.

Sélection des candidats

- Dossier scolaire où compte surtout la moyenne pondérée des études du premier cycle,
- Lettre de motivation,
- Curriculum vitae,
- Formulaire d'évaluations remplis par des recommandataires choisis par le candidat,
- Entrevue si le candidats semble admissible après lecture des documents ci dessus.

Une fois les entrevues terminées, toutes composantes du processus de sélection sont notées puis regroupées. Les places sont offertes aux candidats obtenant les meilleurs scores.

Formation initiale:

- Soit en 4 ans avec:
 - 18 mois de cours commun avec médecine
 - + 7 mois de formation pré clinique
 - + 2 ans de formation clinique à la clinique d'enseignement McCall dont un internat en rotation dans différents services hospitaliers (chirurgie buccale et maxillo facial, la médecine dentaire pédiatrique et le Centre de la douleur du CUSM: Centre Universitaire de Santé McGill) de l'hôpital général de Montréal.

Soit en 5 ans pour les citoyens ou résidents permanents du Canada, qui vivent au Québec et qui sont inscrits en dernière année d'un programme collégial en sciences (DEC) avec :

- 1 année préparatoire en médecine dentaire (DENT-P),
- + suivre le programme de 4 ans.

Frais de scolarité

Les frais incluent les instruments et les fournitures générales dans les laboratoires et les cliniques. Les coûts estimatifs de ces achats sont en deuxième année de 23 433\$, en troisième année de 4 964\$ et en quatrième année de 4 042\$.

En ajoutant les frais en médecine dentaire, on arrive à des frais de scolarité d'environ 7 538\$ (5 467€) la première année; 26 120\$ (18 936€) la deuxième année; 10 690\$ (7 744€) la troisième année et 7 508 (5 438€) la quatrième année

Cela nous fait un total de 51 856\$ (37 494€) à prévoir pour l'ensemble des études.

1.3.2) Cycles supérieurs: passer sa spécialité

Certificats de résidence

- Formation en dentisterie multidisciplinaire
Programme d'un an, 22 places réparties dans les services de médecine dentaire de cinq centres d'enseignement de McGill situés aux abords du centre-ville de Montréal. Trois de ces établissements font partie du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) : l'Hôpital général de Montréal (HGM), l'Hôpital Royal Victoria (HRV) et l'Hôpital de Montréal pour enfants (HME). Les deux autres sont l'Hôpital général juif Sir-Mortimer-B.-Davis (HGJ) et le Complexe de santé Reine-Élisabeth (CSRE).
52 crédits

Conditions d'admissions:

- Posséder un DMD ou un grade équivalent ou être en dernière année d'un programme d'étude sanctionné par ce grade.

Sélection:

- Dossier scolaire,
- Le formulaire de demande dûment rempli,
- Une lettre de recommandation du doyen de votre école de médecine dentaire,
- Des lettres de recommandation de deux professeurs de médecine dentaire en mesure de témoigner de vos aptitudes scolaires. Ces lettres doivent être envoyées sous pli cacheté et signé de la main du répondant,
- Entrevues.

Une fois que les directeurs des centres d'enseignement ont examiné tous les dossiers de candidature, ils présentent au bureau du doyen une liste de candidats qu'ils souhaitent convoquer à une entrevue. On demande aux candidats convoqués par plus d'un centre d'enseignement de classer ces établissements par ordre de priorité. À la suite des entrevues, les directeurs soumettent au bureau du doyen une liste des candidats retenus, aussi classés par ordre de priorité. Les candidats sélectionnés par plus d'un directeur se voient offrir un poste dans l'établissement de leur choix.

Droits de scolarité et salaire:

Le paiement des droits de 60\$ (42€) sont exigés.

Les droits de scolarité pour le PFPMD se chiffrent à 2 891\$ (2 024€) environ pour les étudiants du Québec et à 8 062\$ (5 642€) pour les étudiants hors Québec. À ces droits s'ajoutent des frais d'inscription de 100\$ (70€), les services aux étudiants 192\$ (134€) par an, les technologies de l'information 89\$ (63€) et les relevés de notes 9\$ (6€).

Les stagiaires inscrits aux programmes pour adultes reçoivent habituellement un salaire nominal de 15 000\$ (10 500€) et les stagiaires du CUSM – Hôpital de Montréal pour enfants reçoivent 22 000\$ (15 400€) pour le programme d'un an.

Programme:

Ce programme a pour but de permettre aux nouveaux diplômés en médecine dentaire d'acquérir une expérience pluridisciplinaire générale en pratique clinique. Les stagiaires sont rigoureusement encadrés et guidés par les dentistes titulaires des établissements participants. Le personnel enseignant des cinq établissements se compose de généralistes et de spécialistes en endodontie, en chirurgie buccodentaire et maxillo faciale, en médecine buccodentaire, en orthodontie, en parodontie, en prothèse et en dentisterie pédiatrique. Les stagiaires peuvent également bénéficier des conseils de spécialistes d'autres domaines, comme la pathologie buccodentaire et la radiologie. Tous les professeurs cliniciens sont membres du personnel enseignant de la faculté de médecine dentaire de l'Université McGill.

Le programme est conçu pour initier les stagiaires à tous les aspects de la médecine dentaire clinique, y compris le traitement de personnes atteintes de diverses maladies, les prothèses sur implant et les soins dentaires esthétiques.

- Il est possible de réaliser une deuxième année de résidence en dentisterie générale à la suite de la première pour approfondir ses connaissances. Cette opportunité est offerte à un étudiant par an en roulement chaque année dans un des établissements cité ci dessus sauf le complexe de santé Elisabeth. La première année ne doit pas forcément avoir été réalisé à McGill mais doit être une équivalence reconnue par la commission d'accréditation dentaire du Canada.

Le candidat doit faire parvenir:

- Une lettre de motivation,
- Son dossier scolaire,
- 2 lettres de recommandations,
- Son curriculum vitae,
- Une lettre de recommandation du doyen de sa faculté dentaire.

Programme

Les étudiants de seconde année encadreront les premières années et participeront activement à un projet pour la conférence annuelle de McGill sur la clinique et la recherche. Participer à l'amélioration de la qualité des soins, aux présentations, évaluations, tests et études en cours dans le service.

- Résidence en chirurgie maxillo-faciale

Programme d'un an pour 1 ou 2 candidats par an

Critères d'admission:

-Avoir un DMD ou son équivalent

Sélection:

- Dossier scolaire
- Curriculum vitae
- 3 lettres de recommandation
- Lettre de motivation

Maîtrise

- Maîtrise en chirurgie maxillo-faciale de 4 ans

Programme de 4 ans pour 1 ou 2 candidats par an.

4 ans permettent d'avoir un statut de résident mais une année supplémentaire soit 5 ans sont nécessaires pour obtenir la maîtrise et donc la spécialisation.

Attention, la langue d'enseignement est l'anglais.

Critères d'admission:

- Avoir son DMD
- Avoir un permis d'exercer du conseil de l'ordre des chirurgiens dentiste
- Avoir réussi une année de formation en dentisterie pluridisciplinaire ou une équivalence.

Programme:

La première année est en grosse partie clinique dans le service de chirurgie oral et maxillo-facial, avec quelques cours d'anatomie générale et spécialisée, d'histoire et de diagnostique.

La seconde année, l'étudiant effectuera principalement des stages cliniques en rotations dans différents services dont l'anesthésie, la médecine interne, en chirurgie générale et les soins intensifs.

La troisième et quatrième année doivent passer dans le service de chirurgie buccale et maxillo-faciale où les responsabilités dans la prise en charge des patients seront croissantes.

Durant la cinquième année, les étudiants sont toujours dans le service de chirurgie maxillo-faciale, ils participent à tous les aspects cliniques du service et doivent aussi assister à des cours et des conférences. Des séances de présentations de cas cliniques sont organisées toutes les semaines.

Ce programme couvre les domaines de spécialités suivants: chirurgie dentaire, sédation intraveineuse, traumatisme maxillofacial, chirurgie pré-prothétique ou pré orthodontique, chirurgie orthognatique, chirurgie de l'apnée du sommeil, implantologie, chirurgie cranio faciale, chirurgie de l'appareil temporo mandibulaire, reconstitution microvasculaire et maxillo-facial suite à un cancer et soin pédiatrique sous anesthésie générale.

Salaire

41 355\$ (28 949€) la première année, 45 382\$ (31 767€) la seconde, 50 044\$ (35 030€) la troisième et 54 685\$ (35 280€) la quatrième.

2) Formation continue

Selon l'article 2.04 du code de déontologie, «le dentiste doit tenir à jour et renouveler ses connaissances théoriques et cliniques conformément à l'évolution de l'art et de la science dentaire». L'Ordre fixe à 90 le nombre de crédits de FDC (Formation dentaire Continue) à accumuler sur une période de référence de 3 ans par sa participation à des activités de FDC reconnues par l'Ordre. Aucun minimum annuel n'est fixé.

3) Différences avec le cursus français

3.1) Les études en France

En France, le schéma des études dentaires est le même dans tous les établissements. Les études se déroulent dans les universités de médecine qui ont une UFR; une unité de formation et de recherche en odontologie et durent 6 ans. Deux années de premier cycle PACES (1ère année commune des études de santé) et PCEO2 (2ème année de premier cycle d'études odontologiques) ; Trois années de second cycle DCEO1, DCEO2, DCEO3 puis un troisième cycle court TCEO1.

Depuis la rentrée 2010, la PACES ou "L1 santé" est commune aux futurs médecins, dentistes, sages-femmes et pharmaciens mais aussi à des professions paramédicales (comme les kinésithérapeutes) dans certaines universités.

Au 1er semestre, tous les étudiants suivent les mêmes cours (anatomie, physiologie, biologie, physique, biostatistiques...). À l'issue de celui-ci, ils passent un seul concours, mais, selon les filières, des coefficients différents sont affectés aux matières. Par exemple, à Paris Descartes, l'anatomie est affectée d'un coefficient 4 en médecine et 2 en pharmacie, tandis que l'UE Médicament a un coefficient 4 en médecine et 6 en pharmacie.

Au deuxième semestre, les étudiants conservent un tronc commun, mais suivent un module spécifique à la filière choisie (soit 4 matières). En fin de semestre, les étudiants passent les mêmes épreuves de tronc commun et les épreuves spécifiques liées à leur filière. Selon leur classement final, la procédure de choix se met en place. Les candidats non classés peuvent redoubler (sous conditions) ou changer d'orientation (avec la possibilité de retenter leur chance plus tard). La réforme ne change rien au numerus clausus (nombre de places offertes au concours pour intégrer la 2ème année) fixé chaque année par un arrêté ministériel dans chacune des branches. En 2010-2011, celui-ci s'élève à 1 154 places en dentaire.

Les demandes d'inscription se font directement dans les universités où l'ont passé sa PACES. Il existe 16 universités proposant un doctorat en chirurgie dentaire en France, à Lyon, Nice, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Clermont, Paris 5, Paris 7, Reims, Nantes, Rennes, Brest, Lille Strasbourg et Nancy.

Une fois passée la première année, les deux années suivantes (P2 et D1) sont dites pré cliniques car même si les étudiants peuvent avoir des vacations d'observations à l'hôpital, ils ne travaillent pas sur des patients. Ils ont des cours théoriques et des travaux pratiques (TP) sur des têtes fantômes.

La pratique hospitalière commence à partir de la 4 ème année. Les années suivantes (D2, D3, T1) s'articulent entre la pratique clinique dans les centres de soins affiliés aux UFR d'odontologie et les cours théoriques. A la fin de la 5ème année, les étudiants doivent passé le CSCT (certificat de synthèse clinique et thérapeutique) dont la réussite est une condition obligatoire pour le passage en dernière année. Le programme du CSCT couvre toutes les données cliniques enseignés depuis la deuxième année.

Suite à l'obtention de ce diplôme, l'étudiant à le droit de travailler en cabinet libéral parallèlement à ses études. A partir de ce moment, il a 2 ans et demi pour préparer et présenter une thèse sur le sujet de son choix.

Tout au long du cursus, l'étudiant est tenu de faire des stages dans d'autres services hospitaliers pour en connaître l'organisation et voir les possibilités autres à l'exercice libérale ou de monter un projet personnel. Lors de la 6ème année, il doit faire un stage actif de 200h dans un cabinet libéral.

L'étudiant ne pourra s'inscrire au tableau du conseil de l'ordre de son département et ainsi obtenir le diplôme de docteur en chirurgie dentaire qu'une fois sa 6ème année et sa thèse validées.

Pour la spécialisation, un internat qualifiant a été mis en place depuis 2011, il permet l'accès à trois spécialités:

- Chirurgien buccale (spécialité ouverte aux odontologistes et aux médecins), d'une durée de 4 ans avec 15 places pour chaque orgine soit 30 places pour toute la France réparties sur les 16 universités.
- O.D.F. (orthopédie dento faciale) d'une durée de 3 ans avec 70 places
- Omnipratique hospitalière d'une durée de 3 ans avec 40 places

Pour y accéder, l'étudiant devra se présenter au concours de l'internat soit au cours de sa 5ème année soit au cours de sa 6ème année. Le concours est national et la répartition des places dans les différentes facultés, en fonction du classement.

Un accès est possible pour les dentistes européens après 3 ans de pratique il ne semble pas encore valable pour les dentistes canadiens mais l'ARM étant tout jeune de même que la réforme de l'internat, des modifications devraient avoir lieu rapidement.

Concernant la formation continue, tous les praticiens doivent obtenir 800 crédits de formation sur une période de cinq ans tout en comptabilisant 150 crédits au moins par an. Ces formations doivent être données par des organismes accrédités par la CNFCO (Conseil National de la Formation Continue Odontologique).

3.2) Comparaison avec les études dentaires au Québec

	France	Québec
Exigences d'admission	- Avoir un bac - Réussir la PACES (première année communes des études de santé)	- Avoir un diplôme d'études collégiales avec un score minimum obtenu en sciences - Réussir le test d'aptitude aux études dentaires
Sélection	- Être dans le numerus clausus des universités - Classement de la PACES	- Capacité limitée - Dossier scolaire - Entrevue - Lettre de motivation
Facultés agréées	- 16 facultés sur toute la France	3 facultés dont 2 à Montréal et 1 à Québec
Obtention du diplôme en chirurgie dentaire	- 6 ans au total PACES 2 années de pré clinique 3 années cliniques	- 5 ans au total 1 année préparatoire 2 années de pré clinique 2 années cliniques
Examen de fin de cycle	- Certificat de synthèse clinique et thérapeutique en fin de 5ème année - Thèse d'exercice	- Examen de l'ordre des dentistes du Québec après les 5 ans
Obtention d'une spécialisation	- 3 spécialisations via l'internat à partir de la 5ème ou 6ème année - 3 ou 4 ans supplémentaire selon la spécialisation choisie	- 10 spécialisations Après obtention du DED - 2 ans à 5 ans supplémentaire selon la spécialisation choisie
Coût des études	- 2 100\$ à 3 500\$ (3 000€ à 5000€) - et les étudiants sont rémunérés à partir de la 4ème année	- De 30 000\$ à 52 000\$ (De 21000€ à 36 400€)

On récapitule

Les études au Canada sont assez similaires à celles en France avec une première partie pré clinique puis une seconde partie clinique dans des centres hospitaliers affiliés aux facultés.

Il y a 3 universités de médecine dentaire au Québec, les universités de Montréal et McGill situées à Montréal et l'université de Laval au Québec.

Elles proposent des programmes de formation initiale au diplôme de docteur en médecine dentaire et des programmes de spécialisation. Au Québec sont proposées les spécialisations d'odontologie pédiatrique, prothèse, orthodontie, chirurgie buccale et maxillo-faciale, gérodontologie, et parodontie. Attention car pour certaines filières, la langue d'enseignement est l'anglais.

Les spécialisations nous sont accessibles tout comme les certificats de résidence mais après sélection! L'excellence du parcours scolaire, une lettre de motivation, des lettres de recommandations vous seront demandées.

Concernant la formation continue, les Canadiens ont aussi une obligation de se former avec 90 crédits à accumuler tous les 3 ans.

Voici un tableau comparant le cursus français au Québécois

	France	Québec
Exigences d'admission	- Avoir un bac - Réussir la PACES (première année communes des études de santé)	- Avoir un diplôme d'études collégiales avec un score minimum obtenu en sciences - Réussir le test d'aptitude aux études dentaires
Sélection	- Être dans le numerus clausus des universités - Classement de la PACES	- Capacité limitée - Dossier scolaire - Entrevue - Lettre de motivation
Facultés agréées	- 16 facultés sur toute la France	3 facultés dont 2 à Montréal et 1 à Québec
Obtention du diplôme en chirurgie dentaire	- 6 ans au total PACES 2 années de pré clinique 3 années cliniques	- 5 ans au total 1 année préparatoire 2 années de pré clinique 2 années cliniques
Examen de fin de cycle	- Certificat de synthèse clinique et thérapeutique en fin de 5ème année - Thèse d'exercice	- Examen de l'ordre des dentistes du Québec après les 5 ans

	France	Québec
Obtention d'une spécialisation	<ul style="list-style-type: none"> - 3 spécialisations via l'internat à partir de la 5ème ou 6ème année - 3 ou 4 ans supplémentaire selon la spécialisation choisie 	<ul style="list-style-type: none"> - 10 spécialisations Après obtention du DED - 2 ans à 5 ans supplémentaire selon la spécialisation choisie
Coût des études	<ul style="list-style-type: none"> - 2 100\$ à 3 500\$ (3 000€ à 5000€) - et les étudiants sont rémunérés a partir de la 4ème année 	<ul style="list-style-type: none"> - De 30 000\$ à 52 000\$ (De 21000€ à 36 400€)

IV Exercice

1) code de déontologie

Le code canadien ressemble beaucoup au nôtre dans les grandes lignes avec quelques variantes au niveau de la formulation.

Nos données acquises de la science trouvent leur équivalent dans l'article A3.01.03 « le dentiste exerce sa profession selon les normes scientifiques généralement reconnues en médecine dentaire».

L'information au patient doit être « simple, objective et suffisante» a. 3.02.03.

Concernant le secret médical, les indications et exceptions sont assez similaires aux nôtre. Elles sont décrites article 3, paragraphe 6 du code la principale étant que «Le dentiste doit respecter le secret de tout renseignement de nature confidentielle qui vient à sa connaissance dans l'exercice de sa profession».

Et il leur est interdit « d'abuser, dans l'exercice de sa profession de l'inexpérience, de l'ignorance, de la naïveté ou du mauvais état de santé de son patient».

Le dentiste doit être disponible et diligent.

Le dentiste établit des honoraires justes et raisonnables.

Une des différences réside dans le fait que les Canadiens ont le droit de se faire de la publicité, c'est permis par le code, articles 3.09. Elle doit seulement être ni « fausse, trompeuse, incomplète ou susceptible d'induire en erreur», ni «comparative». Ils ont le droit de noter leurs spécialités que si elle a été reconnue par l'ordre. Ils peuvent annoncer les services qu'ils offrent et leurs tarifs habituels.

Il leur est par contre interdit de vendre des articles d'hygiène dentaire au cabinet.

2) Ordre des chirurgiens dentistes

L'ordre des chirurgiens dentistes du Québec existe depuis 1869, un an après les premières lois reconnaissant la profession établie en Ontario.

La mission de l'ordre est la protection du public. Sa mission consiste à assurer la qualité des services en médecine dentaire par le respect de normes élevées de pratique et d'éthique, et de promouvoir la santé buccodentaire auprès de la population du Québec.

L'Ordre des dentistes du Québec regroupe tous les dentistes du Québec, qu'ils soient généralistes ou spécialistes. Son siège social est situé à Montréal.

Au Québec, la pratique de la dentisterie est régie par la Loi sur les dentistes et par le Code des professions du Québec. Les membres sont également soumis au Code de déontologie des dentistes.

En 2011, l'Ordre des dentistes du Québec comptait près de 4 700 membres. La présidente de l'Ordre est le docteur Diane Legault.

Le conseil d'administration de l'Ordre des dentistes du Québec est constitué de 25 administrateurs. Le conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et a pour mandat de veiller à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Le comité exécutif de l'Ordre des dentistes du Québec est composé de cinq membres élus parmi les membres du conseil d'administration. Il s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui délègue.

Dans sa mission de protection du public, le conseil de l'ordre reçoit les plaintes de patient. Après les avoir étudiés, il choisit ou non de transmettre le dossier au conseil disciplinaire pour que soit prise une sanction à l'encontre du praticien. Comme en France cette sanction est uniquement disciplinaire et n'a aucune valeur pénale et le patient ne peut accéder à un dédommagement par ce biais.

L'Ordre publie le Journal de l'Ordre des dentistes du Québec. Publié six fois par année, le magazine contient des chroniques d'intérêt destinées aux membres ainsi que des articles scientifiques qui touchent différents aspects de la médecine dentaire.

Le plus important congrès dentaire au Canada, le congrès annuel de l'Ordre des dentistes du Québec, appelé Journées dentaires internationales du Québec (JDIQ) équivalent à notre congrès de l'Association Dentaire Française (ADF), constitue l'événement annuel de formation professionnelle continue pour tous les dentistes québécois et les membres de l'équipe dentaire. Les JDIQ ont accueilli 12 314 participants en 2011.

Chaque année, le programme scientifique propose plusieurs ateliers et conférences animés par des conférenciers de renommée internationale. Le salon des exposants est aussi un lieu de convergence pour tous les intervenants de l'industrie dentaire.

3) Démographie professionnelle

3.1) Tendances

Selon les données du service à l'emploi du gouvernement canadien en 2009, le nombre de dentistes augmente. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de la demande des services offerts par les dentistes ainsi que par la croissance du bassin de main-d'œuvre.

On apprend aussi comme évolution flagrante que la profession se féminise rapidement.

Le travail le soir et le week-end est assez répandu.

Les spécialistes représentent environ 10 % des professionnels membres de l'Ordre des dentistes du Québec. L'Ordre reconnaît dix spécialités. Par ordre d'importance en mars 2009, elles sont : l'orthodontie, la chirurgie buccale et maxillo-faciale, la parodontie, la prothèse, la dentisterie pédiatrique, l'endodontie, la santé dentaire communautaire, la médecine buccale, la pathologie buccale et maxillo-faciale, et la radiologie buccale et maxillo-faciale.

Selon les données du recensement, environ 98 % des dentistes travaillaient en 2006 dans des cabinets privés. On en retrouvait aussi un certain nombre dans les hôpitaux (2 %).

La sensibilisation accrue de la population à la santé buccale, qui a dans un premier temps favorisé l'augmentation du nombre de visites chez le dentiste, a par la suite fait diminuer de façon significative le nombre de caries et, par le fait même, le nombre d'actes liés à la réparation. De l'autre côté, la diversification des actes réalisés par les dentistes, surtout du côté de l'implantologie, de l'orthodontie, de la dentisterie esthétique et de la dentisterie gériatrique, a plus que compensé cette baisse. Cela explique en bonne partie le fait que le ratio population/dentiste est demeuré assez stable entre 1999 et 2005, puis est reparti en baisse par la suite, même si cette baisse fut moins rapide qu'auparavant (baisse d'un peu moins de 5 % entre 2005 et 2008). Notons que ce ratio varie beaucoup selon les régions, passant parfois du simple au double, voire au triple dans certaines régions.

Au cours des prochaines années, les actes réalisés par les dentistes continueront à se diversifier dans les domaines mentionnés, surtout du côté de la dentisterie gériatrique en raison du vieillissement de la population et le domaine de l'esthétique qui génère de plus en plus de travail. On peut donc s'attendre à ce que le ratio population/dentiste continue à diminuer, mais à un rythme un peu plus lent qu'auparavant.

Malgré la hausse de la demande des services offerts par les dentistes, le nombre d'étudiants et de diplômés en médecine dentaire est demeuré assez stable. Ce niveau d'effectif permet une croissance du nombre de dentistes plus élevée que celle de la population, ce qui explique la baisse du ratio population/dentiste. Cette croissance demeure toutefois inférieure à celle de la demande des services offerts par les dentistes.

Les débouchés proviendront essentiellement des postes qui seront libérés par les dentistes qui prendront leur retraite et, dans une moindre mesure, de la création d'emplois.

Étant donné que le nombre de nouveaux arrivants devrait surpasser nettement le nombre de retraites et de décès, on prévoit que le nombre de dentistes augmentera de façon notable au cours des prochaines années.

3.2) Statistiques de la profession

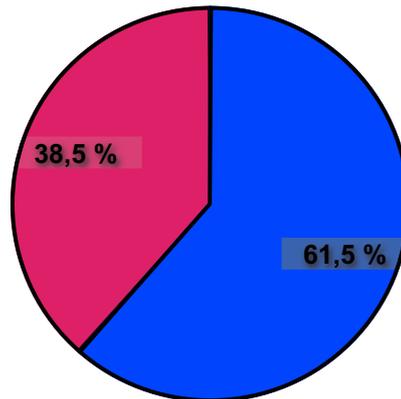
Voici quelques tableaux réalisés à partir des données trouvées sur le site de l'emploi du gouvernement canadien.

- Répartition de l'emploi selon le sexe

Hommes 61,5 %
Femmes 38,5 %

Selon le sexe

● Hommes
● Femmes



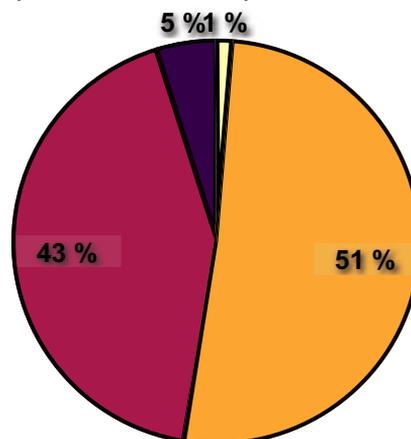
L.TOÏHEIN 2011

• Répartition de l'emploi selon le groupe d'âge

15- 24 ans 1,2 %
25- 44 ans 51,4 %
45- 64 ans 42,6 %
65 ans et plus 4,8 %

Répartition de l'emploi selon l'âge

● 15-24 ans
● 25-44 ans
● 45-64 ans
● 65 ans et +



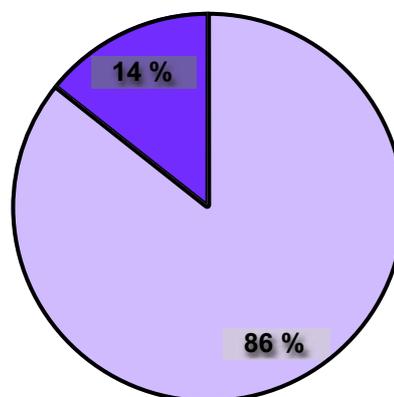
L.TOÏHEIN 2011

• Répartition de l'emploi selon le statut

Plein temps 85,7 %
Temps partiel 14,3 %

Selon le statut

● Plein temps
● Temps partiel

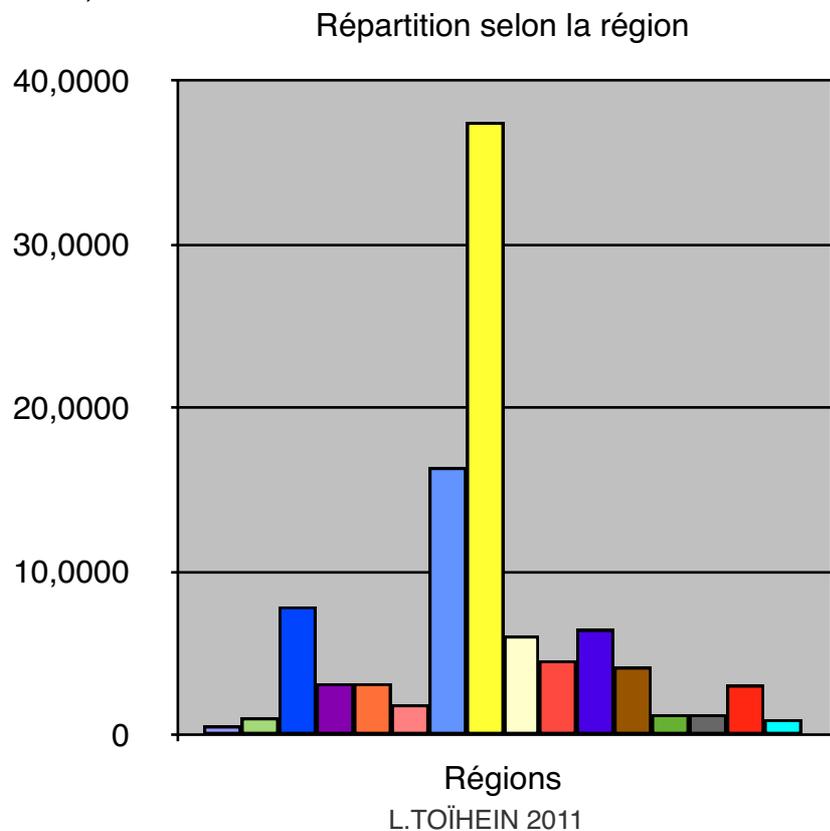


L.TOÏHEIN 2011

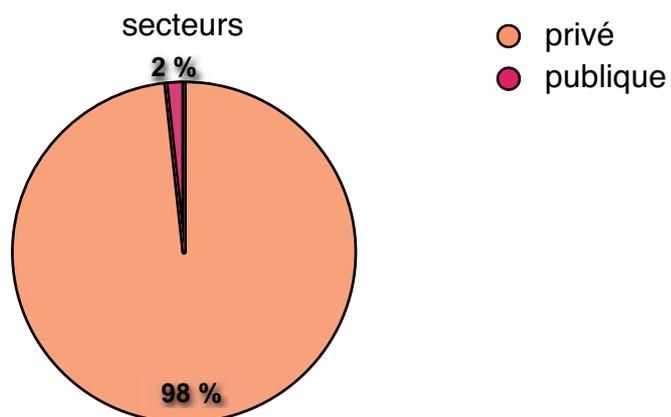
• Répartition de l'emploi selon la région
Gaspésie-îles-de-la-Madeleine 0,6 %

- Bas-St-Laurent 1,1 %
- Québec 7,9 %
- Chaudière-Appalaches 3,2 %
- Estrie 3,2 %
- Centre-du-Québec 1,9 %
- Montérégie 16,4 %
- Montréal 37,5 %
- Laval 6,1 %
- Lanaudière 4,6 %
- Laurentides 6,5 %
- Outaouais 4,2 %
- Abitibi-Témiscamingue 1,3 %
- Mauricie 1,3 %
- Saguenay-Lac-St-Jean 3,1 %
- Côte Nord-Nord du Québec 1,0%

- Gaspésie
- Bas St L
- Québec
- Chaudière
- Estrie
- Centre
- Montérégie
- Montréal
- Laval
- Lanaudière
- laurentides
- Outaouais
- Abitibi
- Mauricie
- Saguenay
- Côte Nord



- Travail autonome 79,0 %
- Immigration 24,8 %
- Principaux secteurs d'emploi
 - cabinets de dentistes 98,3%
 - hôpitaux 1,7%



4) Revenus moyens et imposition

- Revenu d'emploi annuel moyen (à temps plein et à l'année)

Toujours sur le site de l'emploi du gouvernement canadien, la donnée sur le revenu annuel d'emploi de 136 968 \$ (95 878€) ne concerne que les 40 % des membres de cette profession qui travaillaient à temps plein et à l'année en 2005. Le revenu moyen d'emploi de ceux qui ne travaillaient pas à temps plein et à l'année s'élève tout de même à 120 917\$ (84 642€).

Les revenus moyens se répartissent ainsi :

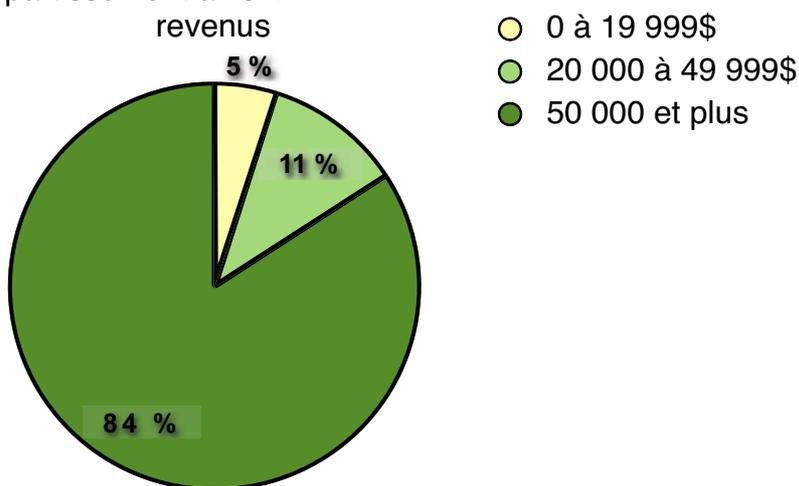
0 à 19 999\$ (14 000€):

4,9 %

20 000\$ à 49 999\$:

10,9 %

50 000\$ (35000€) et plus: 84,2 %



L.TOÏHEIN 2011

- Taux d'imposition:

Par rapport à l'imposition, le Canada plafonne ses taux à 24% contrairement à la France qui va jusqu'à 41%.

Voici les taux d'imposition applicables pour 2011 trouvés sur le site du gouvernement du Québec, selon le revenu imposable:

Revenu supérieur à	Sans excéder	Taux
0	39 060\$ (27 342€)	16 %
39 060\$	78120\$ (54 684€)	20 %
78 120\$		24 %

Alors qu'en France, pour une personne seule, les taux d'imposition sont:

Revenu supérieur à	Sans excéder	Taux
0	5 963€ (8348\$)	0 %
5 964 €	11 986€ (16 780\$)	5,5 %
11 987€	26 420€ (37 000\$)	14 %
26 421€	70 830€ (99 162\$)	30 %
70 831€		41 %

Il est donc plus avantageux pour un chirurgien-dentiste d'être installé là-bas car avec des revenus moyens environ similaires de 8000€ par mois, soit 96000€ par an, au Canada, le dentiste est imposé à 24% alors que le taux d'imposition est de 41% en France. Dans les faits, son impôt sur le revenu se situe à environ 23 000€ par an alors qu'en France, il avoisinerait plutôt les 39 360€. Cela signifie un salaire diminué de 1900€ par mois au Canada et de 3300€ en France.

5) Spécialités

Les dentistes qui le souhaitent et qui ont la capacité peuvent poursuivre des études de deuxième cycle et s'orienter dans l'une des dix spécialités reconnues par l'Ordre des dentistes du Québec :

- Chirurgie buccale et maxillo-faciale : soins chirurgicaux plus poussés que la dentisterie traditionnelle.
- Dentisterie pédiatrique : soins buccodentaires des enfants.
- Endodontie : branche de la dentisterie qui s'intéresse à la chambre pulpaire et aux canaux radiculaires.
- Médecine buccale : diagnostic des pathologies et des lésions buccales.
- Orthodontie : développement, diagnostic, prévention et correction des anomalies de position des dents et des malocclusions dentaires dans un but fonctionnel et esthétique.
- Parodontie : prévention et traitement des maladies parodontales, c'est-à-dire des tissus qui entourent et soutiennent les dents.
- Prothèse : fabrication et mise en place de prothèses dentaires ou de dispositifs artificiels dans le but de remplacer les dents manquantes et les tissus associés.
- Santé dentaire communautaire : soins de prévention par le dépistage des affections buccodentaires et l'éducation aux patients.
- Pathologie buccale et maxillo-faciale : étude de la nature, diagnostic clinique et microscopique, gestion et traitement principalement non chirurgical des maladies primitives, désordres constitutionnels et lésions buccales et maxillo-faciales.
- Radiologie buccale et maxillo-faciale : interprétation d'images obtenues à l'aide de diverses technologies en vue d'établir un diagnostic radiologique des maladies et conditions de la cavité buccale et du complexe maxillo-facial.

Ces spécialités leur permettent d'obtenir une maîtrise en science buccale.

6)Apparition de nouvelles professions au cabinet

Le système dentaire canadien intègre dans son fonctionnement quotidien, des professions que nous connaissons peu. En plus de l'assistante, un cabinet dentaire emploie souvent un hygiéniste dentaire et un denturologue. Leurs domaines de compétences est ainsi défini par le ministère de la santé.

6.1) Hygiéniste et thérapeute dentaire

Les hygiénistes dentaires assurent un traitement d'hygiène dentaire et donnent des renseignements reliés à la prévention des maladies et des affections des dents et de la bouche. Ils travaillent dans des cabinets de dentistes, des centres hospitaliers, des cliniques, des établissements d'enseignement, des organismes gouvernementaux et dans l'industrie privée.

Grâce à une formation complémentaire, les thérapeutes dentaires remplissent des fonctions limitées dans le domaine de la médecine dentaire visant la prévention ou le traitement des maladies et des affections des dents et de la bouche. Ils travaillent pour le gouvernement fédéral et quelques gouvernements provinciaux et fournissent des services en milieu rural et dans les régions éloignées.

Exemples d'appellations d'emploi:

- Hygiéniste dentaire
- Infirmier dentaire/infirmière dentaire
- Thérapeute dentaire

Fonctions principales:

Les hygiénistes et les thérapeutes dentaires exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- Examiner les dents des clients et consulter le dentiste au sujet des soins à leur donner;
- Prendre les empreintes des dents,
- Donner des conseils aux clients sur l'hygiène buccale,
- Nettoyer et stimuler les gencives pour prévenir les maladies des gencives,
- Enlever les taches et le tartre des dents afin de prévenir la carie dentaire et la carie de la racine,
- Enduire les dents de fluorure,
- Prendre des radiographies et les développer,
- Effectuer, s'il y a lieu, des actes de dentisterie restauratrice ou d'orthodontie, sous la direction d'un dentiste,
- Superviser, s'il y a lieu, les assistants dentaires dans la prestation des soins de santé.

Thérapeutes dentaires:

- Examiner les dents des clients et consulter le dentiste au sujet des soins à leur donner,
- Prendre les empreintes des dents,
- Prendre des radiographies et les développer,
- Enlever les taches et le tartre sur les dents afin de prévenir la carie dentaire et la carie de la racine,
- Enduire les dents de fluorure,
- Donner des conseils aux patients sur les procédures d'hygiène buccale,
- Superviser les assistants dentaires dans la prestation des soins de santé,
- Obstruer, au besoin, les caries, extraire les dents et remplacer des parties de la couronne dentaire.

Conditions d'accès à la profession:

- Un programme de niveau collégial, de un à trois ans, ou tout autre programme en hygiène dentaire reconnue par l'organisme de réglementation dans la province ou le territoire de résidence, est exigé des hygiénistes dentaires.
 - Les thérapeutes dentaires doivent réussir un programme de deux ans en dentothérapie, menant à un diplôme, dispensé par l'École nationale de dentothérapie de Prince Albert (Saskatchewan), et offert par Santé Canada.
- Un permis d'exercice accordé par l'organisme de réglementation est exigé.

Un permis d'exercice est exigé des thérapeutes dentaires à Terre-Neuve-et-Labrador, en Saskatchewan, au Nunavut, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

6.2) Denturologistes

Les denturologistes examinent les patients et conçoivent, fabriquent et réparent des prothèses dentaires amovibles, complets ou partiels. La plupart des denturologistes ont leur propre cabinet.

Exemples d'appellations d'emploi:

- Denturologiste
- Denturologue
- Mécanicien-dentiste/mécanicienne-dentiste

Fonctions principales:

Les denturologistes exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- Mesurer les mâchoires du patient pour déterminer les dimensions et la forme des prothèses dentaires à fabriquer;
- Prendre les empreintes des dents, des gencives et des mâchoires du patient;
- Fabriquer les prothèses dentaires ou demander à d'autres travailleurs de les fabriquer;
- ajuster et adapter les dentiers et les prothèses dentaires;
- Réparer les prothèses dentaires;
- Effectuer le regarnissage et le rebasage des prothèses dentaires;
- Fabriquer des gouttières de protection, des prothèses pour arrêter les ronflements et des prothèses amovibles sur les implants;
- Préparer, au besoin, des prothèses partielles.

Conditions d'accès à la profession:

Un diplôme d'études collégiales de deux ou trois ans en denturologie est exigé.

Une période d'apprentissage dans une clinique de denturologie reconnue peut être exigée.

Le permis d'exercice accordé par l'organisme de réglementation de la province ou du territoire est exigé, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le denturologue peut être indépendant par rapport au dentiste, il n'y a que lors de prothèse implanto-portées que le travail du denturologue est sous la direction du dentiste. Ce cas est décrit dans l'article 3.01.08 du code de déontologie des dentistes.

6.3) Assistant dentaire

Les assistants dentaires aident le dentiste durant les examens et les traitements dispensés aux patients et exécutent des tâches de bureau. Ils travaillent principalement dans des cabinets de dentiste. Certains travaillent dans la fonction publique ou dans des établissements d'enseignement.

Exemples d'appellations d'emploi

- Assistant(e) dentaire agréé(e)

- Assistant(e) dentaire agréé(e) en soins intra-buccaux
- Assistant(e) dentaire autorisé(e)
- Assistant(e) dentaire

Fonctions principales:

- Préparer les patients pour les examens dentaires faits par le dentiste et aider durant les examens,
- Stériliser et entretenir les instruments et l'équipement,
Préparer les instruments et le mélange nécessaire aux obturations,
- Renseigner le patient au sujet de l'hygiène dentaire,
- Fixer les rendez-vous et consigner des renseignements sur les soins dispensés aux patients,
- Etablir les factures pour les services dentaires,
- Commander les fournitures dentaires et les fournitures de bureau,
- Prendre les radiographies et les développer,
- Polir les dents et les couronnes et appliquer du fluorure et un scellant,
- Prendre les impressions préliminaires des moulages diagnostiques,
- Fabriquer des couronnes et des restaurations provisoires.

Conditions d'accès à la profession:

Un diplôme d'études collégiales de trois mois à un an en assistance dentaire ou un diplôme d'études secondaires et une formation en milieu de travail sont exigés. L'accréditation n'est pas obligatoire, mais est exigée pour effectuer des tâches intra-buccales dans toutes les provinces sauf au Québec.

Renseignements supplémentaires:

Dans la plupart des provinces, il existe deux niveaux d'assistants dentaires : le niveau I, pour les assistants au dentiste, et le niveau II, pour les assistants aux tâches intra-buccales. La progression du niveau I au niveau II est possible moyennant la formation et une accréditation.

7) Honoraires

7.1) Généralités

Les honoraires des dentistes ne sont pas fixés par le gouvernement canadien ce qui fait que les praticiens ont des honoraires libres. Cependant, le guide des Nomenclatures et tarifs des actes buccodentaires est publié annuellement par l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ). Ce document de référence suggère une échelle de tarifs pour des soins donnés dans des conditions normales.

le Guide des tarifs de l'ACDQ est un outil pour nous dentistes mais aussi pour les assureurs. Ce guide sert de référence pour déterminer le montant des remboursements offerts par le régime d'assurance dentaire. Chaque acte effectué y est identifié par un code.

Selon le code de déontologie , «les honoraires sont justes et raisonnables s'ils sont proportionnés aux services rendus et justifiés par les circonstances. Le dentiste doit notamment tenir compte des facteurs suivants pour la fixation de ses honoraires:

- Le temps consacré à l'exécution du service professionnel,
- La difficulté et l'importance du service,
- La prestation de services inhabituels ou exigeant une compétence ou une célérité exceptionnelles,
- Le montant des déboursés et des frais encourus.»

Mais les tarifs exigés pour des traitements dentaires comme en France, varient d'un cabinet à un autre selon l'ampleur du traitement, le niveau de difficulté, la technologie utilisée, etc...Cependant, vous devrez toujours informer au préalable votre patient du plan de traitement et des coûts, afin d'obtenir son consentement avant de commencer les soins.

Les patients ont l'habitude de discuter des soins à venir et des honoraires en début de traitement. Ils comparent très souvent les dentistes entre eux avant de se décider pour l'un, selon leurs expressions, ils vont faire des «soumissions» chez les dentistes puis ils «magasinent»!

Selon l'ODA (Association Dentaire de l'Ontario), le déroulement des séances recommandé est:

- Réalisation d'un examen oral approfondi avec examen des tissus durs et des tissus mous, schémas initiales, anamnèse médicale et dentaire.
- Expliquer, décrire les problèmes et le plan de traitement et le pronostic de manière à ce que le patient soit en mesure de comprendre. Il faut s'assurer que le patient ait compris.
- Présenter les honoraires avant le début du traitement
- Mettre en place des arrangements financiers de manière à ce que le patient prenne conscience de ses obligations
- Expliquer les honoraires lors de leur présentation
- Expliquer et noter les conditions qui seraient susceptibles d'entraîner des honoraires supplémentaires

7.2) Grilles tarifaires

Voici des tableaux réalisés à partir d'exemples de tarifs tirés de l'édition de janvier 2010 du Guide des tarifs et nomenclature des actes buccodentaires.

- Nettoyage et prévention

Ne soyez pas surpris de la différence de prix entre l'examen complet indiqué ci-dessous et celui que vous facture votre dentiste.

En réalité, ce que l'on désigne comme examen comprend:

l'examen de la bouche+ plusieurs radiographies + un nettoyage +un détartrage
En général, les dentistes facturent à leur patient un forfait pour l'ensemble de ces actes. Suivant le Guide des tarifs, cet examen coûterait 160\$ (112€) (un nettoyage, un détartrage et deux radiographies).

Diagnostique et examen buccal	Radiographie	Hygiène + prophylaxie + nettoyage
Dentition primaire 41 à 62\$ (29 à 43€)	1 radio périapicale 23\$ (16€)	Dentition primaire 41\$ (29€)

Diagnostique et examen buccal	Radiographie	Hygiène + prophylaxie + nettoyage
Dentition permanente 67 à 110\$ (47 à 77€)	1 radio interproximale 23\$ (16€)	Dentition permanente 61\$ (43€)
	1 panoramique 62\$ (43€)	Application de fluorure 26\$ (18€)
		Scellant première dent de chaque cadran 36\$ (25€)
		Scellant dent additionnelle même cadran même séance 28\$ (20€)

- Soins

Restauration: La gravité, l'étendue de la carie et le temps nécessaire pour effectuer la restauration de la dent sont autant de facteurs pris en compte dans la facturation de l'acte.

Les prix sont déterminés selon la dent, sa position, le nombre de surfaces à traiter (une à cinq) ou la reconstitution complète de la dent.

Endodontie: Dans le prix du traitement de canal sont inclus le plan de traitement, les actes cliniques et les radios nécessaires. Toutefois, la restauration finale de la dent est un acte distinct, donc facturé à part.

Les prix sont déterminés selon le nombre de canaux ou de racines pour l'apexomie, la complexité de l'acte et d'éventuelles complications.

Amalgame	Composite	Endodontie
1 face dentition primaire 48\$ (34€)	1 face dent antérieure dentition primaire 64\$ (45€)	Ouverture de chambre antérieure et prémolaire 42\$ (29€)
	1 face dent postérieure dentition primaire 73\$ (51€)	Pulpectomie 1 canal en urgence 85\$ (60€)
1 face molaire permanente 64\$ (49€)	1 face molaire permanente 99\$ (70€)	Traitement 1 canal 414\$ (290€)

- Gencives (parodontie)

Une unité de temps (UT) équivaut à 15 minutes. Le prix du détartrage varie en fonction du nombre d'UT nécessaire pour l'élimination du tartre de la bouche du patient.

Gouttière	Parodontie	Blanchiment
Protecteur buccal sur mesure 111\$+ labo (78€)	Détartrage par unité de temps 54\$ (38€)	Blanchiment aux cabinet une arcade 175\$ + labo+ matériaux par séance (123€)
Gouttière de bruxisme 379\$+labo+cout matériau (265€)	Greffe de gencive 450\$ (315€)	blanchiment a la maison une arcade 453\$ + labo+ matériaux (317€)

- Prothèses

Les prix des prothèses sont aussi dépendant du type de prothèse et du choix des matériaux. Le principe de comptabilisation est qu'il faut ajouter le prix de chaque élément, donc plus un prothèse possède de crochets de taquets et plus elle sera onéreuse.

Exemple de comptabilisation: Pont papillon (ou Maryland) : un pont Maryland est comme un papillon, le corps symbolise la dent artificielle suspendue et les ailes, les ailerons qui permettent à la dent de s'insérer dans la dentition. Il correspond à notre bridge » ackers ». Pour ce type de prothèse il faut compter les ailerons 178 \$ (125€) chacun, voir ci-dessous) et la dent suspendue, à partir de 425\$ (298€) + les coûts du laboratoire.

Implant dentaire : il est très complexe d'évaluer le prix d'un implant dentaire car il inclut plusieurs actes distincts qui ensemble permettent de remplacer la ou les dents manquantes : la phase chirurgicale, soit la fixation de l'implant dans la mâchoire, le type de pilier, le type de couronne et les frais de laboratoire.

Le prix d'un seul implant avec couronne se situe entre 3 000 \$ (2100€) et 4 500 \$ (3150€). Mais s'il est question d'une greffe osseuse avant l'intervention, le coût s'élèvera à environ 5 000\$ (3 500€),

Facette	Prothèse fixe	Prothèse amovible
au labo 525+labo (368€)	Couronne porcelaine ou céramique 698\$+labo (489€)	Appareil complet haut et bas 1230\$+labo (861€)
au fauteuil 309\$ (216€)		Prothèse partielle supérieure et inférieure 560\$ + labo (392€)
Incrustation métal 333\$+labo (233€)		Crochet 178\$ + labo (125€)

- Extraction

La complexité de l'acte, s'il nécessite une intervention chirurgicale ou non, la position de la dent, les éventuelles complications sont autant d'éléments pris en compte dans la facturation de l'acte.

Extraction		
Dent simple	87\$	(61€)
Dent incluse	156\$	(109€)

• Orthodontie

Les prix des appareils sont aussi dépendants du type d'appareil et de l'ampleur de la correction.

Orthopédie	Orthodontie	Ronflement
Appareillage 909\$ + labo (636€)	Appareil 6-8 bagues pour alignement incisif par maxillaire 830\$+labo (581€)	Apnée du sommeil 1174\$+labo (822€)
	Traitement complet 5990\$+labo (4193€)	

Et voici les honoraires d'une clinique annonçant tous ses prix inférieurs à ceux du guide de tarification de l'Association des Chirurgiens Dentistes du Québec. En réalité, ce n'est pas toujours le cas mais cela donne une idée des honoraires d'un dentiste « pas cher».

Diagnostic et examen buccal	Radiographie	Hygiène + prophylaxie + nettoyage
Dentition primaire 19\$ (13€)	Une radio périapicale 23\$ (16€)	Enfants de 0-9ans + fluorure 39\$ (27€)
Dentition mixte 19\$ (13€)	2 radios périapicales 29\$ (20€)	Enfants de 10-14 ans 39\$ (27€)
Dentition permanente 19\$ (13€)	1 radio interproximale 23\$ (16€)	Enfants de 15-16 ans 39\$ (27€)
Rappel examen adulte 19\$ (13€)	2 radios interproximales 29\$ (20€)	Adultes 59\$ à 79\$ (41 à 55€)
Examen d'urgence 32\$ (22€)	Panoramiques 59\$ (41€)	

Diagnostique et examen buccal	Radiographie	Hygiène + prophylaxie + nettoyage
Hors heure de visite 67\$ (47€)		

Pour les extractions de dents de sagesse, les prix varient selon que la dent soit entière ou à l'état de racine, sur l'arcade ou incluse, qu'il y ai besoin de faire une séparation de racines, un lambeau, une ostéotomie mais je n'ai pas trouvé la définition de classe chirurgicales.

Prothèse fixe	Extractions de dents de sagesse	Endodontie
Ceramo métal a partir de 858\$ (600€)	Simple 88\$ (62€)	Un canal 420\$
	Classe I chirurgicale 177\$ (124€)	2 canaux 598\$ (419€)
	Classe I B 245\$ (172€)	3 canaux 767\$ (690€)
	Classe II chirurgicale 227\$ (159€)	4 canaux 891\$ (624€)
	Classe III chirurgicale 304\$ (213€)	

8) Prise en charge des patients

8.1) La RAMQ

Le système est ici complètement différent du système en place en France. En effet, la RAMQ (Régie d'Assurance Maladie du Québec) ne prend en charge pour tous qu'un nombre limité de soins dentaires d'urgence et en milieu hospitalier. Des exceptions de couverture de soins sont faites uniquement pour les enfants de moins de 10 ans et les plus démunis, bénéficiant de l'aide financière de dernier recours que ce soit à l'hôpital ou en cabinet dentaire.

- En milieu hospitalier, toute personne assurée a droit à certains services de chirurgie buccale, en cas de traumatisme ou de maladie. Ils sont fournis sans frais. Les examens, l'anesthésie locale ou générale et les radiographies qui y sont liés sont également couverts.
- Exemples de services couverts :
- Greffe osseuse,
 - Drainage d'un abcès,
 - Ablation d'un kyste ou d'une tumeur,
 - Réduction d'une fracture,

- Réparation d'une lacération,
 - Repositionnement de la mâchoire,
 - Traitement de l'inflammation d'un os,
 - Traitement de l'articulation de la mâchoire,
 - Traitement des glandes salivaires.
- Les enfants de moins de 10 ans ont droit à certains soins entièrement remboursés par l'assurance et à un examen par année. Sont pris en charge:
 - Les examens d'urgence,
 - Les radiographies,
 - L'anesthésie locale ou générale,
 - Les obturations en amalgame (gris) pour les dents postérieures,
 - Les obturations en matériau esthétique (blanc) pour les dents antérieures,
 - Les couronnes préfabriquées,
 - Les pansements sédatifs, soit des obturations provisoires visant à réduire la douleur,
 - L'endodontie (elle comprend, dans leur cas, le traitement de canal, l'apexification, la pulpectomie, la pulpotomie et l'ouverture d'urgence de la chambre pulpaire)
- l'extraction de dents et de racines.
 Les frais d'un nettoyage, d'un détartrage et d'une application de fluorure ainsi que des « sealants » des puits et fissures ne sont pas assumés par la Régie pour les enfants de moins de 10 ans.

8.2) Régime de soins dentaires

L'assurance maladie publique n'incluant pas les soins dentaire dans sa couverture des services de santé, la majeure partie de la population bénéficie d'un régime de soins médicaux et dentaires privés. Équivalent à notre mutuelle, il est soit organisé par l'université pour les étudiants, soit par l'employeur pour les travailleurs dans le cadre d'un programme d'avantages sociaux. Il est toujours possible de souscrire à une assurance en plus du régime de soin pour une couverture plus importante. Par rapport aux soins dentaires, beaucoup de régimes couvrent les soins préventifs ainsi que le traitement d'une foule de maladies et de problèmes. Le remboursement est généralement fondé sur les frais indiqués dans le guide des tarifs dentaires des généralistes du Québec en vigueur à la date du traitement. Le montant du remboursement accordé dépend des ententes conclues entre l'employé et son employeur ou le syndicat. Si le patient dépasse la somme totale des prestations prévue par le régime, il devra lors assumer le coût des soins dentaires additionnels dont il pourrait avoir besoin, sans possibilité de remboursement.

Les régimes de soins dentaires sont, de fait, des mécanismes qui permettent à l'employeur de payer à l'avance, en tout ou en partie, des frais dentaires de leurs employés dans le cadre de leur rémunération.

Les employeurs offrent des régimes de soins médicaux et dentaires à leur personnel pour diverses raisons, notamment pour l'encourager à conserver sa santé. Ils y voient aussi un moyen de garder leur personnel en forme ainsi que d'attirer et de retenir à leur service des personnes de premier ordre.

On récapitule

Le code de déontologie canadien rejoint le nôtre sur beaucoup de points comme le secret médical, l'information au patient, l'obligation de soins pour tous de qualité. La principale différence réside dans l'autorisation de publicité. On peut donc au détour d'une rue trouver une dent géante en néon clignotant nous invitant à entrer!

Leur conseil de l'Ordre présidé par la «docteure» Diane Legault a pour fonction d'informer et protéger le public. En cas de plainte contre un praticien, il peut commissionner le conseil disciplinaire qui peut élever une sanction contre le praticien. Comme en France le rôle est disciplinaire et non pénal. Il a aussi un rôle d'information des professionnels qui passe par son site, son journal publié tous les 2 mois et le congrès annuel qu'il organise.

Le nombre de dentistes Québécois augmente et la tendance veut que se soient les femmes qui prennent d'assaut les quotas. Les campagnes de prévention efficaces ont créé une augmentation des visites suivies d'une diminution du besoin de la population en soins. Mais la diversification de l'exercice des dentistes et le travail accru dans le domaine esthétique et gériatrique ont plus que relancé la demande de soins de telle sorte que malgré un nombre croissant de dentistes, la demande est toujours supérieure à l'offre et que la dentisterie a de beaux jours dans la Belle Province.

Le revenu moyen d'un dentiste au Canada comme en France en 2011, environne les 8000€ par mois. Cependant, avec un taux d'imposition plafonné à 24% en comparaison des 41% français, le système canadien se révèle financièrement plus avantageux.

L'ordre des dentistes du Québec reconnaît 10 spécialités et ces spécialistes représentent 10% des dentistes Québécois. Par ordre d'importance en mars 2009, elles sont : l'orthodontie, la chirurgie buccale et maxillo-faciale, la parodontie, la prothèse, la dentisterie pédiatrique, l'endodontie, la santé publique, la médecine buccale, la pathologie buccale et maxillo-faciale, et la radiologie buccale et maxillo-faciale.

On observe au Québec une autre organisation du cabinet. En plus de l'assistante et de l'aide dentaire, les hygiénistes et denturologues font leur apparition. Les hygiénistes et thérapeutes dentaires ont un rôle de prévention et de traitement de l'hygiène dentaire (détartrage, fluoruration...); les denturologues quant à eux fabriquent, rebasent, réparent les prothèses dentaires amovibles. Leurs champs d'actions sont limités à tout ce qui n'est pas invasif.

Concernant les honoraires des dentistes, ils doivent être «justes et raisonnables» et sont librement fixés par le praticien en fonction du temps et de la difficulté. L'association des chirurgiens dentistes du Québec publie tous les ans une grille tarifaire, ce document de référence pour les assureurs suggère une échelle de tarifs pour des soins donnés dans des conditions normales. Elle n'empêche pas les tarifs

de beaucoup varier d'un cabinet à l'autre. Certains actes comme les couronnes ont un prix ressemblant à ce qui se fait chez nous (de 600 à 1300€ la couronne céramique) mais d'autres comme l'endodontie sont évalués à la hausse (690€ le traitement canalaire de trois canaux contre 90€ chez nous!).

Dans la prise en charge des patients, le régime assurance maladie canadien n'inclut pas les soins dentaire dans son panel de prise en charge hormis, les urgences chirurgicales et certains soins des moins de 10 ans. Donc pas du tout remboursé par le service publique, la plupart des québécois doivent souscrire à des régimes de soins et autres assurances privées pour pouvoir se soigner.

Conclusion

Le Canada est une terre d'accueil mais qui sélectionne avec soin ses nouveaux résidents. Grâce à l'Arrangement de Reconnaissance Mutuelle de Diplôme, faire reconnaître notre formation est désormais possible au Québec. Entre la demande de reconnaissance de diplôme et l'obtention du visa de résidence permanente, comptez une à deux années d'un parcours balisé et simplifié. Parcours bien moins facile à suivre pour les Québécois qui voudraient faire le chemin inverse. Pour vous installer, vous devrez faire reconnaître et valider votre diplôme par le conseil de l'Ordre des dentistes québécois après un stage sur place de 6 mois. En même temps, pour immigrer légalement, vous devrez obtenir une carte de résident permanent.

Pour le reste des démarches de la vie quotidienne, ne vous inquiétez pas, l'information est facile d'accès, avec de l'organisation, tout est possible et comptez sur les québécois plus habitués à l'accueil des nouveaux arrivants.

L'intérêt de partir dans la belle province est de découvrir une organisation différente du travail en cabinet avec la présence d'hygiéniste et de denturologue mais aussi de se spécialiser. Le Québec reconnaît 10 spécialisations dont les programmes de formation nous sont accessibles moyennant un excellent dossier scolaire. Ces spécialisations durent de 3 à 5 ans dans les services hospitaliers de l'une des trois universités du Québec, soit à l'université de Montréal, Laval ou McGill. Les honoraires perçus étant supérieurs à ceux pratiqués en France, vous apprendrez à prendre votre temps lors des soins.

L'ARM est encore en cours de mise en place et des modifications et précisions vont arriver prochainement, notamment concernant le contenu du stage de 6 mois. Des grilles de crédits de formation communes devraient aussi voir le jour d'ici quelques mois.

Si le Canada est un pays ouvert à l'immigration, pour le moment, et malgré une volonté d'échanges de savoir par le passage de praticiens d'un pays à l'autre, l'installation durable d'un québécois en France s'avère plus compliquée et les conditions d'obtention de la carte de résident permanent plus sévère.

D'autre part, soyons franc, oui il fait froid mais non ils ne vivent pas dans des cabanes en forêt. Nos cousins québécois partagent notre langue et chérissent leur nature tout en restant de purs Nord Américains avec pick up et fast foods. Notre seul conseil serait d'éviter l'hiver pour arriver au Canada si vous n'êtes pas bien préparé aux températures négatives. Mais surtout chassez les clichés et avant de partir; prenez le temps de vous renseigner et de partir découvrir les richesses de ce pays par vous-même.

Bibliographie

- 1) Association dentaire canadienne
<http://www.cda-adc.ca/fr/index.asp>
- 2) Association des denturologistes du Canada
<http://www.denturist.org/aboutfr.html>
- 3) Association canadienne des hygiénistes dentaires
<http://www.cdha.ca>
- 4) Association des facultés dentaires du Canada
<http://www.acfd.ca/fr/info/specialty/>
- 5) Bureau national des examens dentaires canadien
<http://www.ndeb.ca/fr>
- 6) Bureau des ressources humaines et du développement des compétences du Canada
www.rhdcc.gc.ca
- 7) Clinique dentaire Le dentiste
<http://www.ledentiste.com/fees.php>
- 8) Clinique dentaire Sarah Anne Levesque
http://www.centredentaire.ca/zonepatient_faq_fr.php
- 9) Consulat général de France à Québec
<http://www.consulfrance-quebec.org>
- 10) Commission de l'agrément dentaire sur les exigences d'agrément d'une spécialité de la dentisterie
http://www.cda-adc.ca/cdacweb/fr/Exigences_d'agrément/Specialités_de_la_dentisterie/
- 11) Description des métiers de dentistes, hygiénistes et denturologistes
http://www.servicecanada.gc.ca/fra/qc/emploi_avenir/statistiques/3113.shtml
- 12) Dossier sur la reconnaissance des qualifications professionnelles, site des relations internationales du gouvernement canadien
http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/grands_dossiers/qualifications_professionnelles/index.asp
- 13) Enjary C.; L'organisation de la santé bucco-dentaire en ontario. Lyon, 2000.
- 14) Espace France du site officiel du Québec
<http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/international/france/immigration/>
- 15) Espace immigration au Québec du site du gouvernement québécois
www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

- 16) Forum sur les soins dentaires au Québec
<http://www.immigrer.com/faq/sujet/soins-dentaires-au-quebec.html>
- 17) Forum sur l'internat qualifiant à partir de l'année académique 2010-2011
http://forums.remede.org/questions_generales_-chirurgie_dentaire-/sujet_53474.html
- 18) Guide du Petit futé sur le Québec
www.petitfute.com/voyage/41-quebec
- 19) Guide du Routard sur le Québec
<http://www.routard.com/guide/quebec/>
- 20) L'étudiant : Fiche du secteur médecine, dentaire sage femme
http://www.letudiant.fr/etudes/secteurs/medecine_.html
- 21) L'express. S'installer au Canada : Toutes les clefs pour réussir. L'express 2011; Hors-série n°18: 110p.
<http://www.lexpress.fr/emploi-carriere/canada/>
- 22) Lemaison H., JC Farges; Les différents cursus universitaire odontologique dans les états de la CEE (et ex-pays de l'Est). Lyon, 1993.
- 23) Ordre national des chirurgiens dentistes de France
<http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/>
- 24) Ordre des dentistes du Québec
<http://www.odq.qc.ca>
- 24) Article de Philippe Renault, publié le 25/06/2010
http://www.lexpress.fr/emploi-carriere/le-grand-demenagement-au-canada_901492.html
- 25) Protegez-vous: Site de Protection du consommateur, publié en mai 2010, guide pratique des soins dentaires
<http://www.protegez-vous.ca/soins-dentaires.html>
- 26) Régime de soins dentaires de la mutuelle concordia
<http://hr.concordia.ca/benefits/health/dentalplan/howitworks.fr.shtml>
- 27) Renseignements officiels pour la vie pratique au Canada
<http://www.servicecanada.gc.ca:80/fra/accueil.shtml>
- 28) Ressources humaines et développement des compétences Canada : fiches métiers
<http://www5.hrsdc.gc.ca/NOC/Francais/CNP/2006/ProfilRechercheRapide.aspx?val=3&val1=3411&val65=3222>
- 29) Service public français: site officiel de l'administration française de l'immigration
<http://vosdroits.service-public.fr/N105.xhtml>

- 30) Site Touristique officiel du gouvernement du Québec
<http://www.bonjourquebec.com/francais/attraits/histoire.html>
- 31) Swift D. Les implants dentaires. Association médicale canadienne printemps 2010 : p21-22.
- 32) Taux d'imposition France
<http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/impot-revenu-declaration/imp120-calcul-de-l-impot.php3>
- 33) Taux d'imposition au Québec
http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/impots/rens_comp/taux.aspx
- 34) Université de Laval
www.fmd.ulaval.ca
- 35) Université de Montréal :Faculté de médecine dentaire
www.medent.umontreal.ca
- 36) Université de McGill
www.mcgill.ca
- 37) Wikipédia, encyclopédie en ligne : Article sur le Conseil de l'Ordre des Dentistes du Québec
http://fr.wikipedia.org/wiki/Ordre_des_dentistes_du_Québec
- 38) Wikipedia, encyclopédie en ligne : Article sur le Québec
<http://fr.wikipedia.org/wiki/Qu>

**ARRANGEMENT EN VUE DE LA RECONNAISSANCE MUTUELLE
DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES**

ENTRE

L'ORDRE DES DENTISTES DU QUEBEC

ET

LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

ET

**LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE
DES CHIRURGIENS-DENTISTES DE LA FRANCE**

**ARRANGEMENT EN VUE DE LA RECONNAISSANCE MUTUELLE
DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES DES DENTISTES**

ENTRE

Au Québec :

L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC, légalement constitué en vertu de la *Loi sur les dentistes* (L.R.Q., c. D-3) et agissant aux présentes par la D^{re} Diane Legault, présidente, dûment autorisée en vertu de la résolution du Conseil d'administration en date du 13 novembre 2009 et portant le numéro CA-13-11-09-39, dont une copie est jointe aux présentes;

Aussi appelé « l'autorité compétente québécoise »,

ET

En France :

LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS, Mme Roselyne Bachelot-Narquin;

ET

LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES CHIRURGIENS-DENTISTES DE LA FRANCE et agissant aux présentes par M. Christian Couzinou, président, dûment autorisé en vertu de la délibération du Bureau du Conseil National de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de la France en date du 12 décembre 2009, dont une copie sera jointe aux présentes;

Aussi appelés « les autorités compétentes françaises »,

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ci-après appelée l'« Entente ») signée le 17 octobre 2008;

CONSIDÉRANT que cette Entente prévoit l'établissement d'une procédure commune visant à faciliter et à accélérer la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des personnes exerçant une profession ou un métier réglementé au Québec et en France;

CONSIDÉRANT l'Engagement signé par l'Ordre des dentistes du Québec et le Conseil National de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de la France à conclure un arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des

qualifications professionnelles des dentistes du Québec et des chirurgiens-dentistes de France le 17 octobre 2008;

SOUCIEUSES de faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des personnes exerçant la profession de dentiste, les autorités compétentes québécoise et françaises ont procédé à l'analyse comparée des qualifications professionnelles requises sur les territoires du Québec et de la France, conformément à la procédure commune d'examen de reconnaissance des qualifications professionnelles prévue à l'annexe I de l'Entente;

CONSIDÉRANT les résultats de l'analyse comparée des qualifications professionnelles des personnes exerçant la profession de chirurgien-dentiste et de dentiste requises sur les territoires du Québec et de la France.

EN CONSÉQUENCE, LES AUTORITÉS COMPÉTENTES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles établit, sur la base de la procédure commune prévue à l'annexe I de l'Entente, les modalités de la reconnaissance des qualifications professionnelles des personnes exerçant la profession de chirurgien-dentiste et de dentiste.

ARTICLE 2 – PORTÉE

Le présent arrangement s'applique aux personnes physiques qui en feront la demande et qui, sur le territoire du Québec ou de la France :

- a) détiennent une aptitude légale d'exercer la profession de chirurgien-dentiste et de dentiste; et
- b) ont obtenu un titre de formation délivré par une autorité reconnue ou désignée par le Québec ou la France sur leur territoire respectif.

ARTICLE 3 – PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs du présent arrangement sont :

- a) la protection du public, notamment la protection de la santé et de la sécurité du public;
- b) le maintien de la qualité des services professionnels;
- c) le respect des normes relatives à la langue française;

- d) l'équité, la transparence et la réciprocité; et
- e) l'effectivité de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

ARTICLE 4 – DÉFINITIONS

Aux fins du présent arrangement, on entend par :

4.1 « Territoire d'origine »

Territoire sur lequel la personne physique exerçant la profession de chirurgien-dentiste et de dentiste détient son aptitude légale d'exercer et a obtenu son titre de formation.

4.2 « Territoire d'accueil »

Territoire sur lequel une autorité compétente reçoit une demande de reconnaissance des qualifications professionnelles d'une personne détenant son aptitude légale d'exercer et ayant obtenu son titre de formation sur le territoire d'origine.

4.3 « Demandeur »

Personne physique qui fait une demande de reconnaissance de ses qualifications professionnelles à l'autorité compétente du territoire d'accueil.

4.4 « Bénéficiaire »

Demandeur dont les qualifications professionnelles ont été reconnues par l'autorité compétente du territoire d'accueil.

4.5 « Titre de formation »

Tout diplôme, certificat, attestation et autre titre délivré par une autorité reconnue ou désignée par le Québec ou la France en vertu de ses dispositions législatives, réglementaires ou administratives sanctionnant une formation acquise dans le cadre d'un processus autorisé au Québec ou en France.

4.6 « Champ de pratique »

Activité ou ensemble des activités couvertes par une profession ou un métier réglementé.

4.7 « Aptitude légale d'exercer »

Permis ou tout autre acte requis pour exercer la profession de chirurgien-dentiste et de dentiste dont la délivrance est subordonnée à des dispositions législatives, réglementaires ou administratives.

4.8 « Expérience professionnelle »

Exercice effectif et légal de la profession de chirurgien-dentiste et de dentiste pris en compte dans le cadre de la procédure commune d'examen.

4.9 « Mesure de compensation »

Moyen pouvant être exigé par une autorité compétente pour combler une différence substantielle relative au titre de formation, au champ de pratique ou aux deux. Outre l'expérience professionnelle, la mesure de compensation est constituée préférentiellement d'un stage d'adaptation ou, si requise, d'une épreuve d'aptitude. Une formation complémentaire peut aussi être exigée dans la mesure où cela s'avère le seul moyen possible d'assurer la protection du public, notamment la protection de la santé et de la sécurité du public. Toute mesure de compensation doit être proportionnée, la moins contraignante possible, et tenir compte notamment de l'expérience professionnelle des demandeurs.

4.10 « Stage d'adaptation »

L'exercice de la profession de chirurgien-dentiste et de dentiste qui est effectué sur le territoire d'accueil sous la responsabilité d'une personne autorisée et qui peut être accompagné, selon le cas, d'une formation complémentaire. Le stage fait l'objet d'une évaluation. Les modalités du stage, qui s'effectue en milieu de travail, son évaluation ainsi que le statut professionnel du stagiaire sont déterminés par l'autorité compétente concernée du territoire d'accueil, le cas échéant, dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires du Québec et de la France.

4.11 « Épreuve d'aptitude »

Contrôle effectué par les autorités compétentes du Québec ou de la France concernant exclusivement les connaissances ou les compétences professionnelles du demandeur.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE L'OBTENTION DE L'APTITUDE LÉGALE D'EXERCER

Conformément à la section II de l'Annexe I de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles :

A) En France :

5.1 Les conditions établies par les autorités compétentes françaises afin que les qualifications professionnelles du demandeur soient reconnues comme comparables à celles requises en France et lui permettant d'obtenir l'aptitude légale d'exercer la profession de chirurgien-dentiste sont :

- a) détenir un diplôme donnant ouverture à l'exercice de la profession de dentiste au Québec, conformément à l'annexe I;

- b) détenir sur le territoire du Québec, l'aptitude légale d'exercer la profession de dentiste suivante : un permis de l'Ordre des dentistes du Québec;
- c) avoir accompli la mesure de compensation suivante : un stage d'adaptation d'une durée de six mois, en France, dans un centre de soins, d'enseignement et de recherches dentaires ou chez un chirurgien-dentiste reconnu comme maître de stage par l'Ordre des chirurgiens-dentistes français. Ce stage a pour objectif de se familiariser à l'organisation du travail en cabinet, incluant l'apprentissage des lois et règlements applicables en France.

Le contenu spécifique du stage ainsi que les critères d'évaluation seront définis par l'Ordre des chirurgiens-dentistes français et agréés par les autorités compétentes dans un avenant au présent arrangement devant intervenir au plus tard le 30 juin 2010.

B) Au Québec :

5.2 Les conditions établies par l'Ordre des dentistes du Québec permettant au demandeur d'obtenir la reconnaissance de ses qualifications professionnelles lui conférant l'aptitude légale d'exercer au Québec la profession de dentiste sont :

- a) Avoir obtenu, sur le territoire de la France, d'une autorité reconnue ou désignée par la France, un diplôme donnant ouverture à l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste en France conformément à la liste en annexe I;
- b) détenir, sur le territoire de la France, l'aptitude légale d'exercer la profession de chirurgien-dentiste suivante : inscription à un tableau de l'Ordre, conformément aux dispositions de l'article L.4112-1 du Code de la santé publique;
- c) accomplir, au choix du demandeur, l'une des mesures de compensation suivantes :
 - i) Un stage d'adaptation d'une durée de six mois, au Québec, au sein d'une faculté de médecine dentaire, d'un établissement de santé ou d'un cabinet dentaire, sous la responsabilité d'un membre reconnu comme maître de stage par l'Ordre des dentistes du Québec. Ce stage a pour objectif de se familiariser à l'organisation du travail en cabinet incluant l'apprentissage des lois et règlements applicables.

Le contenu spécifique du stage, lequel comprendra des modules de formation, ainsi que les critères d'évaluation seront définis par l'Ordre des dentistes du Québec et agréés

par les autorités compétentes dans un avenant au présent arrangement devant intervenir au plus tard le 30 juin 2010.

ou

ii) Réussir l'examen de l'Ordre des dentistes du Québec dont les objectifs spécifiques et généraux sont décrits à l'annexe II.

ARTICLE 6 – EFFETS DE LA RECONNAISSANCE

A) En France :

6.1 Au vu de l'avis du Conseil National de l'Ordre des chirurgiens-dentistes, le ministre chargé de la Santé exerce les pouvoirs prévus à l'article L.4111-3-1 du Code de la santé publique pour la délivrance de l'autorisation ministérielle d'exercer permettant l'inscription au tableau.

B) Au Québec :

6.2 Le demandeur ayant satisfait aux conditions décrites aux articles 5.2 a) et b) et 7.5 a) se voit délivrer un permis restrictif temporaire d'exercer l'art dentaire;

6.3 Le demandeur ayant satisfait aux conditions décrites aux articles 5.2 et 7.5 b) se voit délivrer le permis de l'Ordre des dentistes du Québec.

ARTICLE 7 – PROCÉDURE DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

A) En France :

7.1 Les demandes de reconnaissance des qualifications professionnelles d'un demandeur doivent être adressées à :

Conseil National de l'Ordre des chirurgiens-dentistes
22 rue Émile Ménier – BP 2016
75761 Paris Cedex 16
FRANCE

7.2 Aux fins de la demande de reconnaissance des qualifications professionnelles, le demandeur doit fournir les documents suivants :

- a) pour l'obtention de l'autorisation ministérielle d'exercer
 - 1) une copie certifiée conforme du titre de formation donnant accès à la profession de dentiste au Québec, tel qu'il est décrit à l'annexe I;

- 2) une copie d'une pièce d'identité;
- 3) une photo d'identité;
- 4) un extrait d'acte judiciaire ou un document équivalent;
- 5) une copie certifiée conforme du permis de l'Ordre des dentistes du Québec;
- 6) un certificat délivré par l'Ordre des dentistes du Québec mentionnant les éventuelles sanctions disciplinaires ou pénales pouvant exister à l'encontre du demandeur;
- 7) une attestation de l'Ordre des dentistes du Québec certifiant que le demandeur a acquis une expérience pertinente de travail à titre de dentiste au cours des cinq années précédant la demande de reconnaissance des qualifications professionnelles. À défaut d'une telle expérience, les dispositions du Code de la santé publique en matière d'insuffisance professionnelle pourront recevoir application.

b) pour l'inscription au tableau de l'Ordre :

- 1) un curriculum vitae fourni par le conseil de l'Ordre français;
- 2) une copie de l'autorisation d'exercice délivrée par le ministère de la Santé français.

7.3 Le Conseil National de l'Ordre des chirurgiens-dentistes adresse au ministre chargé de la Santé la demande d'autorisation d'exercer du demandeur ayant satisfait aux conditions décrites aux articles 5.1 et 7.2 accompagnée de son avis.

Lorsque le ministre chargé de la Santé en France aura statué sur la demande d'autorisation d'exercice du demandeur, conformément aux dispositions de l'article L.4111-3-1 du Code de la santé publique, il notifie sa décision au demandeur et au Conseil National de l'Ordre des chirurgiens-dentistes.

Le demandeur à l'inscription, titulaire d'une autorisation ministérielle d'exercer, devra demander son inscription au tableau du conseil départemental de l'Ordre territorialement compétent. Cette inscription est effectuée après l'accomplissement des modalités prévues à l'article 7.2 b) du présent arrangement.

B) Au Québec :

7.4 Les demandes de reconnaissance des qualifications professionnelles d'un demandeur doivent être adressées à :

Service de l'admission au Tableau
Ordre des dentistes du Québec
625 boulevard René-Lévesque Ouest, 15^e étage
Montréal (Québec) H3B 1R2
CANADA

7.5 Aux fins de la demande de reconnaissance des qualifications professionnelles, le demandeur doit fournir à l'Ordre des dentistes du Québec les documents suivants :

- a) Pour l'obtention du permis restrictif temporaire :
- 1) un formulaire dûment complété de demande du permis restrictif temporaire;
 - 2) une copie certifiée authentique du diplôme donnant ouverture à l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste en France conformément à la liste en annexe I;
 - 3) une attestation d'inscription au tableau de l'Ordre des chirurgiens-dentistes français;
 - 4) une attestation de l'expérience pertinente de travail à titre de chirurgien-dentiste, effectuée au cours des cinq années précédant la demande de reconnaissance des qualifications professionnelles. À défaut d'une telle expérience, le règlement sur les stages de perfectionnement des dentistes peut recevoir application;
 - 5) une photo récente et signée format passeport;
 - 6) un extrait certifié authentique de naissance;
 - 7) une attestation de situation professionnelle du Conseil National de l'Ordre des chirurgiens-dentistes mentionnant les éventuelles sanctions disciplinaires prononcées à l'encontre du candidat à l'inscription;
 - 8) un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois;
 - 9) les frais exigés.

- b) pour le permis :
 - 1) un formulaire dûment complété de demande de permis;
 - 2) un rapport attestant de la réussite du stage tel que décrit à l'article 5.2 c) signé par le membre de l'Ordre responsable dudit stage ou la preuve de la réussite de l'examen de l'Ordre des dentistes du Québec dont les objectifs spécifiques et généraux sont décrits à l'annexe II;
 - 3) les frais exigés.

ARTICLE 8 – PROCÉDURE ADMINISTRATIVE DE TRAITEMENT DES DEMANDES APPLIQUÉE PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES

Les autorités compétentes appliquent la procédure administrative d'examen des demandes de reconnaissance suivante :

- a) l'autorité compétente du territoire d'accueil accuse réception de la demande dans un délai d'un mois à compter de sa réception et informe le demandeur le plus rapidement possible de tout document manquant, le cas échéant;
- b) les autorités compétentes examinent, dans les plus brefs délais, une demande visant à obtenir la reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'obtention de l'aptitude légale d'exercer la profession de chirurgien-dentiste ou de dentiste;
- c) en tout état de cause, l'autorité compétente informe, par écrit, le demandeur des conditions de reconnaissance de ses qualifications professionnelles ainsi que des autres conditions et modalités de délivrance de l'aptitude légale d'exercer, dans les trois mois à compter de la présentation de son dossier complet. Cependant, les autorités compétentes peuvent proroger ce délai de réponse d'un mois;
- d) les autorités compétentes doivent motiver toute réponse envoyée au demandeur;
- e) les autorités compétentes doivent informer le demandeur des recours à sa disposition en vue du réexamen de la décision relative à la demande.

ARTICLE 9 – RECOURS POUR LE RÉEXAMEN DES DÉCISIONS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES

A) En France :

La décision prise par le ministre chargé de la Santé en France peut être contestée par le demandeur devant les juridictions administratives compétentes dans le délai de deux mois à compter de la date de notification de la décision qui lui a été faite.

B) Au Québec :

L'Ordre des dentistes du Québec appliquera les dispositions prévues à l'article 93 c.2) du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26) concernant la révision des décisions. La procédure prévoira que la décision refusant de reconnaître qu'une des conditions, autres que les compétences professionnelles, est remplie, sera révisée par des personnes différentes de celles qui l'ont rendue.

ARTICLE 10 – COLLABORATION ENTRE LES AUTORITÉS

Les autorités compétentes françaises et québécoise collaborent étroitement et se prêtent une assistance mutuelle afin de faciliter l'application et le bon fonctionnement du présent arrangement.

Les autorités compétentes québécoise et françaises s'engagent à se tenir mutuellement informées des modifications apportées aux titres de formation et aux champs de pratique de la pharmacie.

Si, après avoir utilisé tous les moyens à leur disposition, les parties au présent arrangement constatent qu'une difficulté relative à l'application de celui-ci subsiste, elles pourront en saisir, dans un délai raisonnable, le Comité bilatéral pour la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. L'article 1 f) de l'Annexe IV de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles prévoit que le Comité a pour fonction d'examiner toute difficulté relative à l'application de l'Entente et de proposer une solution.

Aux fins de l'arrangement, les autorités compétentes françaises et québécoise désignent les personnes suivantes à titre de personnes ressources :

A) En France :

Conseil National de l'Ordre des chirurgiens-dentistes
22 rue Émile Ménier – BP 2016
75761 Paris Cedex 16
FRANCE
Téléphone : 01 44 34 78 80

B) Au Québec :

Secrétaire de l'Ordre des dentistes du Québec
Ordre des dentistes du Québec
625 boulevard René-Lévesque Ouest, 15^e étage
Montréal (Québec) H3B 1R2
CANADA
Téléphone : 514-875-8511 poste 2272

ARTICLE 11 – INFORMATION

Les autorités compétentes québécoise et françaises conviennent de rendre accessibles aux demandeurs les informations pertinentes relatives à leur demande de reconnaissance des qualifications professionnelles.

ARTICLE 12 – PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les autorités compétentes québécoise et françaises assurent la protection des renseignements personnels qu'elles échangent dans le respect de la législation sur la protection des renseignements qui leur est applicable sur le territoire du Québec et de la France.

ARTICLE 13 – CIRCULATION

Les dispositions relatives à l'entrée, au séjour et à l'emploi des étrangers sur les territoires respectifs du Québec et de la France, conformément à la législation en vigueur sur leurs territoires respectifs, ne sont pas affectées par le présent arrangement.

ARTICLE 14 - MODIFICATION AUX NORMES PROFESSIONNELLES

Les autorités compétentes québécoise et françaises s'informent des modifications aux normes professionnelles de leur territoire respectif, concernant le titre de formation et le champ de pratique de la profession visée par le présent arrangement, susceptibles d'affecter les résultats de l'analyse comparée effectuée aux fins du présent arrangement.

Dans l'éventualité où ces modifications changent substantiellement les résultats de cette analyse comparée, les autorités compétentes françaises et québécoise pourront convenir de tout amendement au présent arrangement, lequel en deviendra partie intégrante.

ARTICLE 15 – MISE EN ŒUVRE

Les autorités compétentes québécoise et françaises, dans le respect de leurs compétences et de leurs pouvoirs, s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre l'arrangement conclu aux termes des présentes afin d'assurer l'effectivité de la reconnaissance des qualifications professionnelles des demandeurs.

Le présent arrangement sera mis en œuvre par l'entrée en vigueur des mesures législatives et réglementaires nécessaires. Les autorités compétentes s'informent de l'accomplissement de ces mesures.

Les autorités compétentes québécoise et françaises informent périodiquement leur point de contact respectif des démarches qu'elles entreprennent à cette fin et informent le Secrétariat du Comité bilatéral pour la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ci-après, « Comité bilatéral ») de toute difficulté dans la mise en œuvre du présent arrangement.

Les autorités compétentes québécoise et françaises transmettent au Comité bilatéral copie du présent arrangement, de même que de tout projet d'amendement qui pourrait y être apporté.

ARTICLE 16 – MISE À JOUR

D'un commun accord, les autorités compétentes québécoise et françaises peuvent mettre à jour et procéder, le cas échéant, à tout amendement requis après une période de deux ans après son entrée en vigueur.

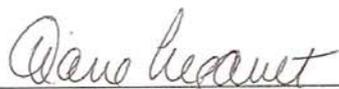
EN FOI DE QUOI, LES AUTORITÉS COMPÉTENTES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT ARRANGEMENT EN VUE DE LA RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES DES DENTISTES.

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES, le 27 novembre 2009.

Pour le Québec :

L'autorité compétente québécoise désignée :

L'ORDRE DES DENTISTES DU
QUÉBEC



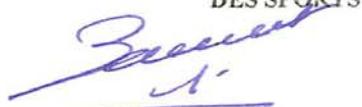
Par :

Docteure Diane Legault, présidente

Pour la France :

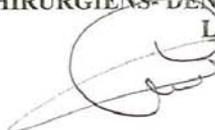
Les autorités compétentes françaises désignées :

LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET
DES SPORTS



Madame Roselyne Bachelot-Narquin

LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE
DES CHIRURGIENS-DENTISTES DE
LA FRANCE



Par :

Monsieur Christian Couzinou, président

ANNEXE I
À L'ARRANGEMENT EN VUE DE LA RECONNAISSANCE
MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

DIPLÔMES DONNANT OUVERTURE AU PERMIS DE DENTISTE
AU QUÉBEC ET DIPLÔMES DONNANT OUVERTURE À
L'EXERCICE DE LA PROFESSION
DE DENTISTE EN FRANCE

- I - Diplômes donnant ouverture au permis de dentiste au Québec, conformément à l'article 1.05 du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels :
- a) Doctorat en médecine dentaire de l'Université Laval;
 - b) Doctorat en chirurgie dentaire ou en médecine dentaire de l'Université de Montréal ;
 - c) Doctor of Dental Surgery de l'Université McGill.
- II - Diplômes donnant ouverture à l'exercice de la profession de dentiste en France :
- Diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire de l'une des seize (16) facultés dentaires suivantes :
 - .Université Victor Segalen, Bordeaux;
 - .Université de Nice-Sophia Antipolis, Nice;
 - .Université Aix-Marseille II, Marseille;
 - .Faculté d'odontologie de Montpellier, Montpellier;
 - .Université Paul-Sabatier, Toulouse;
 - .Université Claude Bernard, Lyon;
 - .Université d'Auvergne Clermont-Ferrand I, Clermont-Ferrand;
 - .Université de Bretagne occidentale, Brest;
 - .Université de Rennes, Rennes;
 - .Université de Nantes, Nantes;
 - .Université Strasbourg I Louis Pasteur, Strasbourg;
 - .Université de Nancy I, Nancy;
 - .Université de Reims Champagne-Ardenne, Reims;
 - .Université de Lille II, Lille;
 - .Faculté de chirurgie dentaire Paris V;
 - .Université Paris VII, Paris.

ANNEXE II
À L'ARRANGEMENT EN VUE DE LA RECONNAISSANCE
MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

EXAMEN DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

Il s'agit d'un examen qui comprend un volet écrit et un examen clinique objectif structuré (ECOS).

La partie écrite de l'examen évalue la connaissance des sciences de base ainsi que la connaissance des sciences cliniques appliquées et du jugement clinique relatif au diagnostic, au plan de traitement, au pronostic, aux méthodes de traitement ainsi qu'aux décisions cliniques.

L'examen clinique objectif structuré (ECOS) est un examen de type « station » visant à évaluer les diverses compétences requises à l'exercice de l'art dentaire à partir de cas.

Les détails nécessaires à cet examen sont plus amplement décrits sur le site Internet de l'Ordre des dentistes du Québec au : www.odq.qc.ca à la section « Profession », sous-section « Examen ».

TOÏHEIN (Lucie) –ARM: INSTALLATION D'UN DENTISTE FRANÇAIS AU QUÉBEC
 (Thèse : Chir. Dent. : Lyon : 2011.059)
 N°2011 LYO 1D 059

Résumé:

L'ARM, l'arrangement des reconnaissances mutuelles de diplômes a été signé fin 2010 entre la France et le Québec. Cet accord nous permet en tant que chirurgien dentiste, de prétendre faire reconnaître notre formation dans cette province du Canada et après un stage de 6 mois ou le passage d'un examen, d'y exercer.

Immigrer à l'étranger n'est jamais simple et demande de l'organisation. Cette thèse est là en tant que vaedemecum pour vous orienter chronologiquement dans vos démarches d'installation dans la belle province.

On commence avant le départ par les demandes de permis de travail et de votre visa de résident permanent, le contenu du stage et de l'examen, accompagnés de notions à avoir sur le pays. Puis à l'arrivée, la validation de votre diplôme au Québec et quelques clés de vous intégrer (logement, sécurité sociale, permis de conduire...).

Il est important de savoir qu'une fois votre doctorat reconnu, les programmes de spécialisation proposés par les facultés en médecine dentaire québécoises vous sont accessibles, aussi les modalités d'admission vous sont décrites et l'on comparera le schéma d'études dentaires entre nos deux pays.

L'exercice de la dentisterie au Canada diffère de la notre avec 10 spécialités reconnues, l'apparition de nouvelles professions (hygiéniste et denturologiste) de même que les honoraires pratiqués et le système de prise en charge des patients. Cependant les codes de déontologies et conseil de l'ordre de chacun des pays se ressemblent permettant cette équivalence possible.

Rubrique de classement : INSERTION PROFESSIONNELLE

Mots-clés : Québec
France
ARM
Equivalence de diplôme
Accord

Mots-clés en anglais : Quebec
France
MRAs
Competence recognition
Understanding

Jury : **Président :** Monsieur le Professeur Olivier ROBIN
Asseseurs : Monsieur le Professeur Henry MAGLOIRE
 Madame le Docteur Anne-Gaëlle CHAUX-BODARD
 Madame le Docteur Sophie VEYRE

Adresse de l'auteur : TOÏHEIN Lucie
79 avenue Daniel Mercier
07100 Annonay